Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202065-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024
et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 065
Objet : Tarifs punicipaux 2025

Suite à l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2025 :

		2024	2025
CANTINE			
Repas amélioré (instituteurs)		17,00 €	17,34 €
Repas personnel communal		3.50 €	3.57 €
Repas seniors – Restauration intergénérationnelle			5.22 €
LOCATION DE SALLES			
SALLE DES FETES			
Bauvinois	Repas	494.50 €	520,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	268 €	282,00 €
	Cuisine	67 €	71,00 €
Non Bauvinois	Repas	1 118 €	1 174,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	577 €	606,00 €
	Cuisine	139 €	146,00 €
Salon		484 €	509,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202065-DE

LEOPOLD DUFOUR			
Bauvinois	Repas	360.50 €	379,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	196 €	206,00 €
Non Bauvinois	Repas	814 €	855,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	494.50 €	520,00 €
Salon		304 €	320,00 €
SALLE POLYVALENTE			
Bauvinois	Repas	232 €	244,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	185.50 €	195,00 €
Non Bauvinois	Repas	505 €	531,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	433 €	455,00 €
SALLE DE REUNION			
Location pour but lucratif – tarif horaire		15 €	18,00 €
Location d'un bureau pour ½ journée (3h30)		25 €	28,00 €
Pour toute salle communale, location pour un week-end entier : tarif journalier majoré de 50 %			
Nettoyage et remise en état (à l'heure)		56 €	59,00 €
Personnel communal : tarif moins 30 %			
Association Bauvinoise : 1 gratuité / an			
CAUTION SALLES			
Salles des Fêtes		1 000,00 €	1 000,00 €
Salle Dufour		1 000,00 €	1 000,00 €
Salle polyvalente		1 000,00 €	1 000,00 €
COUVERT (Bauvinois et non Bauvinois)			
Un couvert et vaisselle		1,03 €	1,03 €
Un couvert sans vaisselle		0,62 €	0,62 €
REMPLACEMENT VAISSELLE CASSÉE			
Assiette plate ou creuse		2,55 €	2,55 €
Assiette à dessert		2,15 €	2,15 €
Verre à bière		1,40 €	1,40 €
Verre à pied 25 cl		1,40 €	1,40 €
Verre à liqueur		1,40 €	1,40 €
Coupe à champagne		1,40 €	1,40 €
Verre à pied 16 cl		1,20 €	1,20 €
Verre gigogne 16 ou 22 cl		0,75 €	0,75 €
Tasse à café, bol		1,20 €	1,20 €
Corbeille à pain		0,70 €	0,70 €
Cendrier		0,90 €	0,90 €
Couteau		1,30 €	1,30 €
Fourchette		0,55 €	0,55 €
Cuillère à soupe		0,65 €	0,65 €
Cuillère à café		0,65 €	0,65 €
Ramequin		2,15 €	2,15 €
Plateau		3,20 €	3,20 €
LOCATION DE MATÉRIEL			
Une table			
Bauvinois		3,60 €	4,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202065-DE

Non Bauvinois			7,75 €	8,00 €
Une chaise				
Bauvinois			1,25 €	1,50 €
Non Bauvinois			2,60 €	3,00 €
Une tente				
Bauvinois			160,00 €	168,00 €
Non Bauvinois			350,00 €	367,50 €
Caution (instauration par décision de l'assemblée du 17 juin 2011)			1 000 €	1 000,00 €
Stand Pro pliant (décision de l'assemblée du 11 avril 2012)				
Bauvinois			88,00 €	92,50 €
Non Bauvinois			190,00 €	199,50 €
Caution			515,00 €	541,00 €
STATIONNEMENT FRITERIE ET AUTRES				
Occupation permanente du domaine public				
Semaine complète 7 jours (y compris le Week-end)			51,50 €	53,50 €
Occupation temporaire du domaine public				
Week-end (du vendredi soir au dimanche soir)			36,00 €	37,50 €
Semaine (du lundi au jeudi)			18,50 €	19,50 €
1/2 journée (midi ou soir) en semaine			10,50 €	11,00 €
Semaine complète 7 jours (y compris le week-end)			46,50 €	48,00 €
1/2 journée (midi ou soir) le week-end			13,50 €	14,00 €
Les commerçants payant au trimestre (13 semaines) bénéficient d'une remise de 50 %				
Une place de parking permanente à l'année (réservée aux médecins du cabinet médical)			463,50 €	463,50 €
POSE D'ECHAFAUDAGE				
Le mètre carré à la journée			1,05 €	1,50 €
DEPOT DE BENNE, BIG BAG, REMORQUE, CAMION-BENNE				
Le mètre cube à la journée			1,05 €	1,50 €
MARCHÉ				
Le mètre linéaire			0,40 €	0,40 €
COMMERCES ET ACTIVITÉS LUCRATIVES				
Camion d'outillage par 1/2 journée et vente au déballage sur parking			57,00 €	59,00 €
FÊTE FORAINE DU SAMEDI AU MARDI				
Grand manège			26,00 €	26,00 €
Petit manège			12,50 €	12,50 €
Loterie, tir, divers			9,50 €	9,50 €
VENTE AU DÉBALLAGE				
Salle Dufour			587,00 €	587,00 €
Salle des fêtes			762,00 €	762,00 €
PRODUITS DIVERS				
Photocopie noir et blanc			0,15 €	0,15 €
Photocopie noir et blanc aux associations			0,02 €	0,02 €
Photocopie couleur			1,63 €	1,63 €
Photocopie couleur aux associations			0,31 €	0,31 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202065-DE

Reliure de document (X feuilles + 1 spirale + 1 feuille plastique)	2,00 €	2,00 €
Télécopie 1ere page Chaque page suivante	1,52 € 1.02 €	1,52 € 1,02 €
Scan	0.15 €	0,15 €
VIDEOPROJECTEUR	56,50 €	56,50 €
Location du vidéoprojecteur aux associations locales	15,50 €	15,50 €
Caution à verser à la réservation	300,00 €	300,00 €
BADGE MAGNETIQUE		
1er badge	gratuit	gratuit
2ème badge	27,00 €	27,00 €
VACATION FUNERAIRE	22,50 €	23,00 €

Après en avoir discuté, l'Assemblée se prononce à l'unanimité pour l'application des tarifs présentés ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 066
Objet : Tarifs péri et extrascolaires 2025

Suite à l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2024, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2025, applicables à compter du 1er janvier 2025, comme suit :

TARIFS PERISCOLAIRES

A) Garderie périscolaire

ANNEE	2024	2025
Garderie Périscolaire enfants Bauvinois		
Matin		
Quotient familial de 0 à 457	1,73 €	1,76 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,85 €	1,89 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,05 €	2,09 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,33 €	2,38 €
Quotient familial > à 762	2,62 €	2,67 €
Soir		
Quotient familial de 0 à 457	2,27 €	2,32 €
Quotient familial de 457,01 à 505	2,39 €	2,44 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,60 €	2,65 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

Quotient familial de 571,01 à 762	2,88 €	
Quotient familial > à 762	3,17 €	3,23 €
Matin et Soir		
Quotient familial de 0 à 457	3,78 €	3,86 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,01 €	4,09 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,36 €	4,45 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,89 €	4,99 €
Quotient familial > à 762	5,42 €	5,53 €
Garderie Périscolaire enfants non Bauvinois		
Matin		
Quotient familial de 0 à 457	3,34 €	3,41 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,54 €	3,61 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,92 €	4,00 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,48 €	4,57 €
Quotient familial > à 762	5,04 €	5,14 €
Soir		
Quotient familial de 0 à 457	5,00 €	5,10 €
Quotient familial de 457,01 à 505	5,29 €	5,40 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,86 €	5,98 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,68 €	6,81 €
Quotient familial > à 762	7,53 €	7,68 €
Matin et Soir		
Quotient familial de 0 à 457	7,22 €	7,36 €
Quotient familial de 457,01 à 505	7,65 €	7,80 €
Quotient familial de 505,01 à 571	8,48 €	8,65 €
Quotient familial de 571,01 à 762	9,66 €	9,85 €
Quotient familial > à 762	10,89 €	11,11 €

B) Restauration municipale

Tarifs avec la mise en place de la tarification sociale :

Quotient Familial	2024	2025
Inférieur ou égal à 1000 Bauvinois	1 €	1 €
Compris entre 1001 et 1500 Bauvinois	3,11 €	3,23 €
Supérieur à 1500 Bauvinois	3,16 €	3,29 €
Tarifs Enfants extérieurs et enseignants	5,02 €	5,22 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,02 €	5,22 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

Ces tarifs s'appliqueront jusqu'à la fin du dispositif de tarification sociale ou jusqu'à ce que la Commune n'y est plus éligible. Les tarifs ci-dessous seront alors appliqués.

	Tarif 2024	Tarif 2025
Quotient CAF < 600 Bauvinois uniquement	1,92 €	2,00 €
Quotient CAF de 600 à 1000 Bauvinois uniquement		3,23 €
Quotient CAF > 1000 Bauvinois uniquement	3,16 €	3,29 €
Enfant extérieur	5,02 €	5,22 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,02 €	5,22 €

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour faciliter l'organisation, l'approvisionnement et assurer une qualité de service satisfaisante, l'inscription préalable via le portail en cantine des enfants est obligatoire. Les réservations doivent se faire avant le vendredi avant 8h pour la semaine suivante. Le règlement intérieur de restauration municipale prévoit que, passé ce délai, une majoration sera appliquée doublant le prix du repas après le 3ème oubli.

En cas d'absence, pour ne pas être facturé, il suffit de prévenir sur le portail et d'y déposer un justificatif. Après trois absences sans justificatif, le repas est facturé.

C) Etude surveillée

Il propose de fixer les tarifs de l'étude surveillée pour l'année 2024 comme suit (excepté pour les enfants Bauvinois pouvant bénéficier du tarif préférentiel avec la garderie du soir) :

	Tarif 2024	Tarif 2025
Jour d'étude, 1er et 2ème enfants	1,71 €	1,76 €
Jour d'étude, à partir du 3ème enfant	0, 75 €	0, 77 €

Tarif préférentiel pour les enfants allant à l'étude et à la garderie du soir : le tarif de l'étude sera alors de 1 € pour le 1er et le 2ème enfant et de 0.50 € à partir du 3ème enfant.

En cas de non inscription à l'étude, les enseignantes dirigeront les enfants vers les services de la garderie dont le prix sera alors majoré pour appliquer le tarif de la garderie.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

D) **Accueil du mercredi :**

ANNEE	2024	2025
Accueil Demi-journée Matin Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	3,18 €	3,24 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,42 €	3,49 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,74 €	3,81 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,24 €	4,32 €
Quotient familial > à 762	4,75 €	4,85 €
Accueil Demi-journée Après-midi Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	3,72 €	3,79 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,96 €	4,04 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,28 €	4,37 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,79 €	4,89 €
Quotient familial > à 762	5,30 €	5,41 €
Accueil Journée 9h 17h Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	4,70 €	4,79 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,97 €	5,07 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,39 €	5,50 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,05 €	6,17 €
Quotient familial > à 762	6,73 €	6,86 €
Accueil Journée complète Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	7,94 €	8,10 €
Quotient familial de 457,01 à 505	8,46 €	8,63 €
Quotient familial de 505,01 à 571	9,19 €	9,37 €
Quotient familial de 571,01 à 762	10,36 €	10,57 €
Quotient familial > à 762	11,61 €	11,84 €

TARIFS EXTERIEURS		
Accueil Demi-journée Matin non Bauvinois	**2024**	**2025**
Quotient familial de 0 à 457	5,57 €	5,68 €
Quotient familial de 457,01 à 505	5,90 €	6,02 €
Quotient familial de 505,01 à 571	6,53 €	6,66 €
Quotient familial de 571,01 à 762	7,46 €	7,61 €
Quotient familial > à 762	8,39 €	8,56 €
Accueil Demi-journée Après-midi non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	6,11 €	6,23 €
Quotient familial de 457,01 à 505	6,47 €	6,60 €
Quotient familial de 505,01 à 571	7,17 €	7,31 €
Quotient familial de 571,01 à 762	8,18 €	8,34 €
Quotient familial > à 762	9,21 €	9,39 €
Accueil Journée 9h 17h non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	8,89 €	9,07 €
Quotient familial de 457,01 à 505	9,42 €	9,61 €
Quotient familial de 505,01 à 571	10,43 €	10,64 €
Quotient familial de 571,01 à 762	11,90 €	12,14 €
Quotient familial > à 762	13,41 €	13,68 €
Accueil Journée complète non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	13,91 €	14,19 €
Quotient familial de 457,01 à 505	14,74 €	15,03 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

Quotient familial de 505,01 à 571	16,32 €	
Quotient familial de 571,01 à 762	18,62 €	18,99 €
Quotient familial > à 762	20,96 €	21,38 €

E) Garderie du mercredi :

Année	2024	2025
Matin ou Soir - Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	1,73 €	1,76 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,85 €	1,89 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,05 €	2,09 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,33 €	2,38 €
Quotient familial > à 762	2,62 €	2,67 €
TARIFS EXTERIEURS		
Matin – Non Bauvinois	**2024**	**2025**
Quotient familial de 0 à 457	3,34 €	3,41 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,54 €	3,61 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,92 €	4,00 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,48 €	4,57 €
Quotient familial > à 762	5,04 €	5,14 €
Soir – Non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	4,46 €	4,55 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,73 €	4,82 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,23 €	5,33 €
Quotient familial de 571,01 à 762	5,96 €	6,08 €
Quotient familial > à 762	6,72 €	6,85 €

F) Restauration municipale du Mercredi

Le dispositif de tarification sociale étant uniquement prévue pour la restauration scolaire, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour la restauration du mercredi :

	Tarif 2024	Tarif 2025
Quotient CAF < 600 Bauvinois uniquement	1,92 €	2,00 €
Quotient CAF de 600 à 1000 Bauvinois uniquement		3,23 €
Quotient CAF > 1000 Bauvinois uniquement	3,16 €	3,29 €
Enfant extérieur	5,02 €	5,22 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,02 €	5,22 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

G) **Structure Ados**

Bauvinois	Montant adhésion annuelle 2024	Montant adhésion annuelle2025
QF< 513	12,60 €	13,10 €
QF entre 513 et 1080	15,75 €	16,38 €
QF>1080	21,00 €	21,84 €
Extérieurs	31,50 €	32,76 €

TARIFS EXTRASCOLAIRES

H) **Garderie Centre**

Année	2024	2025
Matin ou Soir - Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	1,73 €	1,76 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,85 €	1,89 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,05 €	2,09 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,33 €	2,38 €
Quotient familial > à 762	2,62 €	2,67 €
Matin et Soir - Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	3,24 €	3,30 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,47 €	3,54 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,81 €	3,89 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,35 €	4,44 €
Quotient familial > à 762	4,86 €	4,96 €
TARIFS EXTERIEURS		
Matin – Non Bauvinois	**2024**	**2025**
Quotient familial de 0 à 457	3,34 €	3,41 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,54 €	3,61 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,92 €	4,00 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,48 €	4,57 €
Quotient familial > à 762	5,04 €	5,14 €
Soir -- Non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	4,46 €	4,55 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,73 €	4,82 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,23 €	5,33 €
Quotient familial de 571,01 à 762	5,96 €	6,08 €
Quotient familial > à 762	6,72 €	6,85 €
Matin et Soir – Non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	6,68 €	6,81 €
Quotient familial de 457,01 à 505	7,08 €	7,22 €
Quotient familial de 505,01 à 571	7,84 €	8,00 €
Quotient familial de 571,01 à 762	8,94 €	9,12 €
Quotient familial > à 762	10,08 €	10,28 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

I) Centres de loisirs

(Tarif à la semaine)

ANNEE	2024	2025
Quotient familial < 457		
1 enfant	8,30 €	8,47 €
2 enfants	7,33 €	7,48 €
3 enfants	6,48 €	6,61 €
Quotient familial 457,01 à 505		
1 enfant	9,47 €	9,66 €
2 enfants	8,60 €	8,77 €
3 enfants	7,20 €	7,34 €
Quotient familial 505,01 à 571		
1 enfant	12,55 €	12,80 €
2 enfants	11,08 €	11,30 €
3 enfants	10,25 €	10,46 €
Quotient familial 571,01 à 762		
1 enfant	14,95 €	15,25 €
2 enfants	13,93 €	14,21 €
3 enfants	13,13 €	13,39 €
Quotient familial > à 762,01		
1 enfant	17,20 €	17,54 €
2 enfants	15,99 €	16,31 €
3 enfants	14,88 €	15,18 €
TARIFS EXTERIEURS (Tarif à la semaine)		
Quotient familial < 457	29,46 €	30,05 €
Quotient familial 457,01 à 505	31,23 €	31,85 €
Quotient familial 505,01 à 571	34,56 €	35,25 €
Quotient familial 571,01 à 762	39,44 €	40,23 €
Quotient familial > à 762,01	44,43 €	45,32 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

J) Campings

	2024	2025
Camping 2 jours	15,77 €	16,09 €
Camping 3 jours	23,59 €	24,06 €
Camping 4 jours	31,42 €	32,05 €
Camping 5 jours	39,32 €	40,11 €

K) Nuitée Bauvinoise

	2024	2025
Forfait unique	2,00 €	4,00 €

L) Restauration municipale Centre

Le dispositif de tarification sociale étant uniquement prévue pour la restauration scolaire, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour la restauration en période extrascolaire :

	Tarif 2024	Tarif 2025
Quotient CAF < 600 Bauvinois uniquement	1,98 €	2,02 €
Quotient CAF de 600 à 1000 Bauvinois uniquement		3,23 €
Quotient CAF > 1000 Bauvinois uniquement	3,16 €	3,29 €
Enfant extérieur	5,02 €	5,12 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,02 €	5,12 €

Monsieur le Maire précise que :

- Les tarifs pour les Accueils Collectifs de Mineurs sont indiqués à la semaine, ce tarif sera diminué de l'équivalent du nombre de jours où le centre de loisirs n'a pas lieu (jours fériés),
- Pour les enfants placés en famille d'accueil, le tarif appliqué sera calculé selon le quotient familial de celle-ci,
- Une majoration des tarifs de centres de loisirs est prévue en cas d'inscription hors délai :
  - Pour les Bauvinois : la famille devra s'acquitter du tarif correspondant à la plus haute tranche de quotient familial multiplié par 1.5,
  - Pour les non-Bauvinois, le tarif sera multiplié par 1.5.
  Et ce, pendant toute la durée de la session.
- Le tarif de la garderie péri et extrascolaire sera majoré de 30% en cas de retard, après 18 h 30, ou de non inscription sur le portail famille,
- Le tarif de l'accueil du mercredi sera majoré de 30% en cas de retard, après 18 h 30, ou de non inscription sur le portail famille,
- Les familles devront fournir le numéro d'allocataire caf pour informer du quotient familial ainsi que le justificatif de domicile de moins de 3 mois avant le 30 septembre de l'année en cours et

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

communiquer tout changement de situation sur le Portail. [illegible] maximale sera automatiquement appliquée.

- Le paiement en deux ou trois fois aux ACM pour la période estivale sera autorisé,
- Lorsque les parents sont séparés et qu'au moins un des deux parents réside sur la Commune, le tarif Bauvinois s'appliquera aux deux parents,
- De même, le tarif Bauvinois s'appliquera pour les enfants extérieurs en classe ULIS pour les prestations périscolaires et ce, en période scolaire.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider ces tarifs municipaux péri et extrascolaires selon les modalités définies ci-dessus.

A l'unanimité, l'Assemblée se prononce en faveur de l'application des tarifs ainsi présentés.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202066-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202067-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 067
Objet : Tarfis de la bibliothèque 2025

Suite à l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'appliquer les tarifs suivants pour l'accès à la médiathèque à compter du 1er janvier 2025 :

ABONNEMENT ANNUEL	2025
Bauvinois	11,50 €
Meurchinois (adhérant à la médiathèque de Meurchin)	11,50 €
Bauvinois et Meurchinois (adhérant à la médiathèque de Meurchin) parmi les catégories suivantes : Enfants Etudiants Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RSA Handicapés sur présentation d'une justification	GRATUITÉ
Extérieurs	14.50 €

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés pour l'année 2025.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (RD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202067-DE



Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202068-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024
et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 068
Objet : Tarifs des concessions 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les communes sont libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires.

Jusqu'à présent, la Commune cédait ses recettes au Centre Communal d'Action Sociale mais aucune délibération n'avait été prise en ce sens.

Aussi, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'acter les tarifs ci-dessous pour l'année 2025,

CONCESSIONS FUNÉRAIRES (Terrain de 3m²)	
Bauvinois 15 ans	220,00 €
Bauvinois 30 ans	421,00 €
Non Bauvinois 15 ans	421,00 €
Non Bauvinois 30 ans	841,00 €
REPRISE DE CONCESSIONS (Terrain de 3m²)	
15 ans	147,00 €
30 ans	211,00 €
COLUMBARIUM (30 ans)	
Bauvinois	1 093,00 €
Non Bauvinois	2 102,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202068-DE

CAVURNE	
Bauvinois	
15 ans	158,00 €
30 ans	316,00 €
Non Bauvinois	
15 ans	316,00 €
30 ans	631,00 €
PLAQUE DE LUTRIN	
15 ans	34,00 €
30 ans	57,00 €
DISPERSION DES CENDRES	12,00 €

– L'Assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs ainsi présentés et acte le versement intégral du produit des concessions funéraires au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202069-DE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE INTERGENERATIONNELLE

Ce service proposé aux personnes âgées de plus de 65 ans est mis en place dans le but de créer un lien avec les enfants des écoles primaires Georges Brassens et Jules Ferry qui déjeunent dans ce même bâtiment pendant le temps méridien.

Le service de cantine intergénérationnelle fonctionne dans le bâtiment de la restauration scolaire.

Les repas réalisés par la société titulaire du marché de restauration respectent les conditions d'équilibre alimentaire et d'hygiène exigées par la réglementation.

Article 1 - Usagers

Ce service est proposé aux Bauvinois âgés de plus de 65 ans.

Article 2 - Inscription

Déjeuner à la cantine intergénérationnelle nécessite une inscription préalable en mairie : en complétant le bulletin d'inscription disponible en mairie et au CCAS en format papier, ou téléchargeable sur le site de la ville de Bauvin.
Il sera à déposer avant le 25 du mois précédant le mois d'inscription directement en Mairie (aux horaires d'ouverture).

Article 3 – Fréquentation

Ce service sera ouvert chaque jeudi durant la période scolaire.
Le repas sera servi pendant les horaires d'ouverture du restaurant scolaire : 11h45 à 13h30.
Le bâtiment étant une structure accueillant des enfants, la sécurité (vigipirate) est mise en place.
Pour chaque service, l'ouverture des portes s'effectuera au niveau du parking de la salle Polyvalente adjacent au bâtiment « Perce Neige ».

Article 4 – Tarifs

Le tarif est fixé à 5,22 euros par repas pour l'année 2025 (tarif d'un repas adulte). Ce tarif pourra être ajusté en conseil municipal et est susceptible de faire l'objet d'une modification qui s'appliquera alors automatiquement.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202069-DE

Article 5 – Paiement

Le règlement devra s'effectuer à réception de l'avis de sommes à payer émis par la Commune.

Article 6 - Allergies et autres intolérances

Vous êtes tenu(e) d'informer, lors de votre inscription, vos allergies et régime alimentaire spécifique aux services municipaux. La commune décline toute responsabilité en cas de défaut d'information.

Article 7 – Interdiction

Les boissons alcoolisées sont interdites dans le restaurant.

Article 8 - Respect des engagements

Vous êtes tenus de venir déjeuner les jours auxquels vous vous êtes inscrits.

En cas d'impossibilité d'honorer les réservations prises, les usagers devront prévenir les services de la Mairie au plus tard le jeudi précédant le repas. Dans le cas contraire, le repas sera facturé.
Les possibilités d'annulation dans ce cadre sont limitées à deux fois sans être facturées.

A compter de la troisième annulation, et même si la Mairie est informée dans le délai de prévenance susmentionné, un titre de recette équivalent au tarif du repas sera émis.

Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article 10 :

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent règlement intérieur est affiché dans la salle du restaurant scolaire et transmis au Préfet.
Ce dispositif prendra effet à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Bauvin, le

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202069-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 069
Objet : Dispositif de restauration intergénérationnelle

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la volonté de mettre en place un dispositif de « cantine intergénérationnelle ».

Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement en proposant aux aînés de partager une fois par semaine, à raison de quatre personnes par semaine hors vacances scolaires, un repas avec les élèves au restaurant scolaire.

Le deuxième objectif est de développer les échanges entre les différentes générations.

Dans cette démarche et afin de cadrer ce dispositif, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur et de fixer un tarif de restauration à 5.22 € par repas servi.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver :
- La mise en place de ce tarif,
- Le règlement intérieur définissant les modalités d'inscriptions et de mise en œuvre de ce dispositif.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte la mise en place de ce système et adopte le tarif proposé.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Mairie de Bauvin

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202069-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202070-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 070
Objet : Subvention "initiatives intergénérationnelles"

En date du 08 septembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention partenariale avec la MDPH et le Département du Nord pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles.

Le 07 octobre 2024, le Département du Nord a sollicité les communes ayant adhéré à ce conventionnement en indiquant la possibilité d'actionner un dispositif de financement, appelé « Soutien aux communes ».

Ce dispositif permet d'apporter une aide aux financements d'actions de prévention à la perte d'autonomie ou ayant pour objectif de rompre l'isolement du public susmentionné.

Le Département a alors précisé : *« A ce titre, 4 initiatives sont mobilisables, culturelle, numérique, sport/bien-être/nutrition et intergénérationnelle.*

Pour exemple, l'initiative intergénérationnelle vous permettrait de financer la mobilisation d'un jeune volontaire (18-25ans) pour 50h à 500 €, notamment pour la distribution des colis de Noël. »

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202070-DE

Ce dispositif permet donc de mettre en place des actions inte[illegible] bénévoles qui s'engagent à réaliser une action citoyenne envers les personnes âgées d'une durée de 50h minimum dans le cadre du plan de lutte contre l'isolement social des personnes âgées.

A l'issue de cet engagement, une indemnité de 500 € doit être versée au jeune bénévole. Cette indemnité est versée par la Commune puis fait l'objet d'un remboursement par le Département du Nord.

Au vu de ce qui précède et vu l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2024, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à verser une gratification de 500 € aux deux jeunes bénévoles qui seront alors retenus, selon les candidatures reçues.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une gratification de 500 € aux deux jeunes bénévoles retenus.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BAUVIN : COMMUNE DE BAUVIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590052300014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Décision modificative 2 (3)
Voté par nature

BUDGET : Principal (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières Sans Objet
B - Modalités de vote du budget 4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 7

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 8
B1 - Présentation des AP votées 9
B2 - Présentation des AE votées 10
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 14
D1 - Balance générale - Dépenses 16
D2 - Balance générale - Recettes 18

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 20
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 24
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A1.01 - Opérations non ventilables 44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 65
A1.908 - Fonction 8 - Transports 68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 72
A2.01 - Opérations non ventilables 74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 80
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 85
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 88
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 91
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 92
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 93
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 96
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 98
A2.938 - Fonction 8 - Transports 101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	105
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	106
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	107
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	108
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	110

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 729 006,88	4 033 504,78	1 521 141,79	A1	825 639,69
Investissement	635 452,62	576 975,36	(3) -359 215,04	A2	-417 692,30
Fonctionnement	4 093 554,26	3 456 529,42	(4) 1 880 356,83	A3	1 243 331,99

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	437 729,59	III + IV	58 145,40	B1 -379 584,19
Investissement	I	437 729,59	III	58 145,40	B2 -379 584,19
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	446 055,50
Investissement	**A2 + B2**	-797 276,49
Fonctionnement	**A3 + B3**	1 243 331,99

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — 02

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 437 729,59
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	264 669,89
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	173 059,70
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	58 145,40
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		58 145,40
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	116 894,30	116 894,30
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	116 894,30	116 894,30

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	20 367,00	20 367,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	20 367,00	20 367,00

TOTAL DU BUDGET (5)	137 261,30	137 261,30

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

BP

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	305 169,89	0,00	8 000,00	8 000,00	313 169,89
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 712 762,16	0,00	102 894,30	102 894,30	1 815 656,46
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 017 932,05**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**	**2 128 826,35**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	172 200,00	0,00	0,00	0,00	172 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**172 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**172 200,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 190 132,05**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**	**2 301 026,35**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*10 629,71*		*5 000,00*	*5 000,00*	*15 629,71*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*935,20*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 935,20*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***11 564,91***		***6 000,00***	***6 000,00***	***17 564,91***
TOTAL		**2 201 696,96**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**	**2 318 591,26**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**356 490,76**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 675 082,02**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	142 365,31	0,00	95 894,30	95 894,30	238 259,61
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**142 365,31**	**0,00**	**95 894,30**	**95 894,30**	**238 259,61**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	722 999,28	0,00	0,00	0,00	722 999,28
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**794 999,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**794 999,28**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**937 364,59**	**0,00**	**95 894,30**	**95 894,30**	**1 033 258,89**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*1 491 887,93*		*0,00*	*0,00*	*1 491 887,93*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*128 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*148 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*935,20*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 935,20*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 620 823,13***		***21 000,00***	***21 000,00***	***1 641 823,13***
TOTAL		**2 558 187,72**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**	**2 675 082,02**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 675 082,02**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 624 258,22**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 762 786,00	0,00	-11 633,00	-11 633,00	1 751 153,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 542 000,00	0,00	0,00	0,00	2 542 000,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	527 943,00	0,00	12 000,00	12 000,00	539 943,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 833 229,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**	**4 833 596,00**
66	Charges financières	50 800,00	0,00	0,00	0,00	50 800,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**4 886 529,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**	**4 886 896,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 491 887,93*		*0,00*	*0,00*	*1 491 887,93*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*128 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*148 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 619 887,93***		***20 000,00***	***20 000,00***	***1 639 887,93***
TOTAL		**6 506 416,93**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**	**6 526 783,93**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 526 783,93**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 400,00	0,00	0,00	0,00	210 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	845 843,00
731	Fiscalité locale	2 080 645,00	0,00	0,00	0,00	2 080 645,00
74	Dotations et participations (4)	1 437 826,00	0,00	5 367,00	5 367,00	1 443 193,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	102 900,00	0,00	10 000,00	10 000,00	112 900,00
Total des recettes de gestion courante		**4 712 614,00**	**0,00**	**15 367,00**	**15 367,00**	**4 727 981,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**4 712 614,00**	**0,00**	**15 367,00**	**15 367,00**	**4 727 981,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*10 629,71*		*5 000,00*	*5 000,00*	*15 629,71*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***10 629,71***		***5 000,00***	***5 000,00***	***15 629,71***
TOTAL		**4 723 243,71**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**	**4 743 610,71**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 783 173,22**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 526 783,93**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**1 624 258,22**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*5 000,00*	5 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		8 000,00	*0,00*	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		102 894,30	*1 000,00*	103 894,30
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**110 894,30**	***6 000,00***	**116 894,30**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**116 894,30**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-11 633,00		-11 633,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	12 000,00	*0,00*	12 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*20 000,00*	20 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**367,00**	***20 000,00***	**20 367,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**20 367,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		95 894,30	*0,00*	95 894,30
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*1 000,00*	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*20 000,00*	20 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**95 894,30**	***21 000,00***	**116 894,30**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**116 894,30**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	5 367,00		5 367,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	10 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*5 000,00*	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**15 367,00**	***5 000,00***	**20 367,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**20 367,00**

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 201 696,96**	**0,00**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	305 169,89	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 712 762,16	0,00	0,00	102 894,30	102 894,30	0,00	102 894,30	102 894,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 017 932,05**	**0,00**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	172 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**172 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 190 132,05**	**0,00**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*10 629,71*			*5 000,00*	*5 000,00*		*5 000,00*	*5 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*935,20*			*1 000,00*	*1 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**11 564,91**			**6 000,00**	**6 000,00**		**6 000,00**	**6 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**116 894,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**1 835 188,44**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**	**116 894,30**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	142 365,31	0,00	95 894,30	95 894,30	95 894,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**142 365,31**	**0,00**	**95 894,30**	**95 894,30**	**95 894,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**72 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**214 365,31**	**0,00**	**95 894,30**	**95 894,30**	**95 894,30**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 491 887,93*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*128 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*935,20*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
Total des recettes d'ordre		***1 620 823,13***		***21 000,00***	***21 000,00***	***21 000,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**116 894,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 201 696,96**	**0,00**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	305 169,89	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2031	Frais d'études	244 409,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	60 760,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 712 762,16	0,00	0,00	102 894,30	102 894,30	0,00	102 894,30	102 894,30
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	30 347,00	0,00		22 300,00	22 300,00	0,00	22 300,00	22 300,00
21311	Bâtiments administratifs	1 080,00	0,00		39 090,30	39 090,30	0,00	39 090,30	39 090,30
21312	Bâtiments scolaires	146 126,62	0,00		-16 826,00	-16 826,00	0,00	-16 826,00	-16 826,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	120 000,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
21316	Equipements du cimetière	5 500,00	0,00		-5 500,00	-5 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00
21318	Autres bâtiments publics	1 100 969,55	0,00		56 767,00	56 767,00	0,00	56 767,00	56 767,00
21321	Immeubles de rapport	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	147 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	25 000,00	0,00		-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00	0,00		2 030,00	2 030,00	0,00	2 030,00	2 030,00
21578	Autre matériel technique	2 820,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 400,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	3 561,60	0,00		28 633,00	28 633,00	0,00	28 633,00	28 633,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	93 557,39	0,00		-17 000,00	-17 000,00	0,00	-17 000,00	-17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 017 932,05**	**0,00**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	172 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	145 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	27 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**172 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 190 132,05**	**0,00**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**	**0,00**	**110 894,30**	**110 894,30**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*10 629,71*			*5 000,00*	*5 000,00*		*5 000,00*	*5 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*10 629,71*			*5 000,00*	*5 000,00*		*5 000,00*	*5 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*316,00*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*0,00*			*1 000,00*	*1 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*1 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139151	*Subv. transf. GFP de rattachement*	*0,00*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
139362	*Dotation de soutien à l'invest local*	*0,00*			*1 000,00*	*1 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*
13938	*Autres fonds équip. transférables*	*9 313,71*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*935,20*			*1 000,00*	*1 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2128	*Autres agencements et aménagements*	*824,66*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*110,54*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0,00*			*1 000,00*	*1 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**11 564,91**			**6 000,00**	**6 000,00**		**6 000,00**	**6 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 835 188,44**	**0,00**	**116 894,30**	**116 894,30**	**116 894,30**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	142 365,31	0,00	95 894,30	95 894,30	95 894,30
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	25 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	31 593,64	0,00	27 248,48	27 248,48	27 248,48
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	9 541,00	9 541,00	9 541,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	15 437,27	0,00	40 451,82	40 451,82	40 451,82
13462	Dotation de soutien à l'invest local	69 492,40	0,00	-11 347,00	-11 347,00	-11 347,00
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**142 365,31**	**0,00**	**95 894,30**	**95 894,30**	**95 894,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**72 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**214 365,31**	**0,00**	**95 894,30**	**95 894,30**	**95 894,30**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 491 887,93*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*128 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*1 016,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*3 930,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*175,60*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*30 462,02*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*340,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281312	*Bâtiments scolaires*	*3 534,44*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281316	*Equipements de cimetière*	*188,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*2 026,31*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*98,73*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*5 246,93*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*206,94*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*1 291,12*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*897,68*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*5 559,96*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*576,96*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*212,56*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel ferroviaire*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*3 680,98*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*5 077,91*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*3 053,90*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*18 405,80*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*3 601,54*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*5 377,92*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*1 865,06*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*31 173,64*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*935,20*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
2033	*Frais d'insertion*	*935,20*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
Total des recettes d'ordre		***1 620 823,13***		***21 000,00***	***21 000,00***	***21 000,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		**6 506 416,93**	**0,00**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**
011	Charges à caractère général (4)	1 762 786,00	0,00	0,00	-11 633,00	-11 633,00	0,00	-11 633,00	-11 633,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 542 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	527 943,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 833 229,00**	**0,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**
66	Charges financières	50 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**53 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**4 886 529,00**	**0,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 491 887,93*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*128 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 619 887,93**			**20 000,00**	**20 000,00**		**20 000,00**	**20 000,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**20 367,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 723 243,71**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**	**20 367,00**
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 080 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 437 826,00	0,00	5 367,00	5 367,00	5 367,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	102 900,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		**4 712 614,00**	**0,00**	**15 367,00**	**15 367,00**	**15 367,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**4 712 614,00**	**0,00**	**15 367,00**	**15 367,00**	**15 367,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*10 629,71*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**10 629,71**		**5 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**20 367,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 506 416,93**	**0,00**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**
011	Charges à caractère général (5)	1 762 786,00	0,00	0,00	-11 633,00	-11 633,00	0,00	-11 633,00	-11 633,00
6042	Achats de prestations de services	117 975,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	547 187,00	0,00		-11 633,00	-11 633,00	0,00	-11 633,00	-11 633,00
60621	Combustibles	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	13 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	39 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	6 525,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	18 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	61 855,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	41 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	19 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	197 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	140 194,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	80 972,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	610,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N+1 Vote) III = I + II
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	32 870,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 111,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	14 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 115,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	86 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	50 032,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 542 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	75 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 180 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	280 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	33 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	234 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	375 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N+1 Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	527 943,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65311	Indemnités de fonction	95 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	9 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	10 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	235 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	128 223,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65818	Autres	22 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 833 229,00**	**0,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**
66	Charges financières	50 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N+1 Vote) III = I + II
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**53 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**4 886 529,00**	**0,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**	**0,00**	**367,00**	**367,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 491 887,93*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*128 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*128 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 619 887,93**			**20 000,00**	**20 000,00**		**20 000,00**	**20 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 200,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 723 243,71**	**0,00**	**20 367,00**	**20 367,00**	**20 367,00**
013	Atténuations de charges (4)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	50 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	151 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	487 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	276 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 080 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 905 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	3 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 437 826,00	0,00	5 367,00	5 367,00	5 367,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	946 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	236 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	135 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vo[illegible]ssemblée	Total
			I		II	III = I + II
74718	Autres participations Etat	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
747888	Autres	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	7 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	30 000,00	0,00	-8 633,00	-8 633,00	-8 633,00
7484	Dotation de recensement	9 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	102 900,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
752	Revenus des immeubles	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	64 900,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		**4 712 614,00**	**0,00**	**15 367,00**	**15 367,00**	**15 367,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**4 712 614,00**	**0,00**	**15 367,00**	**15 367,00**	**15 367,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*10 629,71*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*10 629,71*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**10 629,71**		**5 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**183 200,00**	**1 258 518,16**	**0,00**	**24 160,00**	**149 980,62**	**448 970,57**	**4 730,00**	**4 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	172 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	45 000,00	0,00	23 760,00	0,00	244 409,89	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 000,00	1 213 518,16	0,00	400,00	149 980,62	204 560,68	4 730,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**794 999,28**	**58 971,30**	**0,00**	**0,00**	**98 299,72**	**50 988,59**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	794 999,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	58 971,30	0,00	0,00	98 299,72	50 988,59	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**200 167,00**	**0,00**	**0,00**	**27 300,00**		**2 301 026,35**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		172 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		313 169,89
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	200 167,00	0,00	0,00	27 300,00		1 815 656,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 033 258,89**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		794 999,28
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00		238 259,61
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**183 200,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	145 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	27 200,00
213	Constructions	11 000,00
RECETTES		**794 999,28**
102	Dotations et fonds d'investissement	72 000,00
106	Réserves	722 999,28

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**1 252 518,16**	**0,00**	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	37 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 148 151,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	40 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**58 971,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	58 971,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 258 518,16**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148 151,16
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 467,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**58 971,30**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 971,30

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**23 760,00**	**400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 160,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	23 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 760,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**108 026,62**	**25 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	105 626,62	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 400,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**16 954,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**149 980,62**
213	Constructions	0,00	0,00	3 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 300,62
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	11 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 650,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**864,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 435,64**	**98 299,72**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 435,64	57 435,64
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	864,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 864,08

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**165 946,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	165 946,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**39 387,29**	**165 173,39**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	36 325,69	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 361,60	45 173,39	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**12 038,96**	**38 949,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	27 248,48	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	9 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	12 038,96	2 160,15	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**448 970,57**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 409,89
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 325,69
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 534,99
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 988,59**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 248,48
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 541,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 199,11

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 730,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 730,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 730,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 730,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**
213	Constructions	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 320,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 347,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 347,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	35 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**151 500,00**	**200 167,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 347,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	182 320,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 300,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**58 520,00**	**1 829 418,94**	**0,00**	**206 550,00**	**1 079 660,00**	**508 955,00**	**666 323,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	1 220,00	715 978,94	0,00	16 350,00	368 410,00	299 835,00	36 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	862 920,00	0,00	190 200,00	685 250,00	209 120,00	370 400,00	0,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	249 020,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	259 923,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	50 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 290 081,00**	**146 900,00**	**0,00**	**0,00**	**156 500,00**	**44 700,00**	**85 500,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	7 800,00	0,00	0,00	136 900,00	22 700,00	43 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 078 645,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 365 593,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00	22 000,00	36 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	102 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**8 250,00**	**420 288,62**	**0,00**	**820,44**	**108 110,00**		**4 886 896,00**
011	Charges à caractère général	8 250,00	288 788,62	0,00	820,44	15 500,00		1 751 153,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	131 500,00	0,00	0,00	92 610,00		2 542 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		539 943,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 800,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
RECETTES		**0,00**	**4 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**4 727 981,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		210 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		845 843,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 080 645,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 443 193,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00		112 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**58 520,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	220,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
661	Charges d'intérêts	50 800,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	500,00
RECETTES		**4 290 081,00**
731	Fiscalité locale	2 078 645,00
732	Fiscalité reversée	845 843,00
741	D.G.F.	1 318 187,00
744	FCTVA	8 730,00
748	Autres attributions et participations	38 676,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**1 511 355,94**	**0,00**	**35 043,00**	**62 110,00**	**100 000,00**	**9 500,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	307 829,00	0,00	650,00	2 100,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	25 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	158 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	11 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 500,00	0,00	11 281,00	47 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	28 040,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	50 950,00	0,00	812,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	10 028,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	544 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	264 500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	9 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	24 030,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**146 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	68 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**111 410,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	111 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 829 418,94**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 079,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 620,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 448,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 710,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 231,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 262,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 420,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 028,94
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 160,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 530,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 330,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**146 900,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 100,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.951

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**202 550,00**	**0,00**	**4 000,00**	**0,00**	**206 550,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 850,00	0,00	0,00	0,00	5 850,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
618	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	131 900,00	0,00	0,00	0,00	131 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.952

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**455 695,00**	**144 015,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	13 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	90 905,00	56 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 400,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	26 800,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	4 380,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 900,00	27 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 910,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	234 400,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	88 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**1 600,00**	**3 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**459 950,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 079 660,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 975,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	21 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 655,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 700,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 730,00
628	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 150,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 150,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	198 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	78 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**151 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**156 500,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	133 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 900,00
747	Participations	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.955

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**4 900,00**	**200,00**	**69 680,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 300,00	200,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	600,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	31 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**117 000,00**	**92 600,00**	**0,00**	**0,00**	**11 350,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	75 250,00	31 950,00	0,00	0,00	9 750,00	0,00
615	Entretien et réparations	15 100,00	42 300,00	0,00	0,00	900,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	850,00	150,00	0,00	0,00	700,00	0,00
628	Divers	25 800,00	18 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**207 770,00**	**0,00**	**4 740,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**508 955,00**
604	Achats d'études, prestations de services	20 500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 750,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	153 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	15 500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	20,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	2 070,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 815,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	800,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	2 020,00
641	Rémunérations du personnel	98 700,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	130 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	61 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 700,00
RECETTES		**44 000,00**	**0,00**	**500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 700,00**
706	Prestations de services	22 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	22 700,00
747	Participations	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.954

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 500,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**235 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**405 400,00**	**0,00**	**14 223,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 050,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 200,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 800,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 223,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**79 000,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**666 323,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 850,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 223,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**85 500,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**8 250,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 250,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.955

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**314 100,00**	**99 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	13 200,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	161 700,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	107 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	21 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 288,00**	**420 288,62**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 250,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	368,00	165 068,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,00	6 920,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,62
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 300,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**820,44**
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620,44
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.956

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**101 510,00**	**0,00**	**6 500,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00	6 500,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	70 200,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**108 110,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

DM

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**0,00**
FONCTIONNEMENT (total)					**12 000,00**
65748	N°1 SUBVENTION FONCTIONNEMENT		ECOLE G BRASSENS - COOPERATIVE	Etablissement de droit public	12 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-356 490,76**	**0,00**	**0,00**	**-356 490,76**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-366 508,52**	**0,00**	**0,00**	**-366 508,52**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-722 999,28**	**0,00**	**0,00**	**-722 999,28**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	**722 999,28**	**0,00**	**0,00**	**722 999,28**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-722 999,28**	**0,00**	**0,00**	**-722 999,28**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**182 829,71**	**5 000,00**	**5 000,00**	**187 829,71**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**1 691 887,93**	**20 000,00**	**20 000,00**	**1 711 887,93**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**1 509 058,22**	**15 000,00**	**15 000,00**	**1 524 058,22**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 182 829,71**	**5 000,00**	**II 5 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**172 200,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	145 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	27 200,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**10 629,71**	**5 000,00**	**5 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*10 629,71*	*5 000,00*	*5 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 1 691 887,93**	**20 000,00**	**VI 20 000,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**72 000,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	72 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 619 887,93**	**20 000,00**	**20 000,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*1 016,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*3 930,00*	*0,00*	*0,00*
28051		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*175,60*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*30 462,02*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*340,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*3 534,44*	*0,00*	*0,00*
281316	*Equipements de cimetière*	*188,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*2 026,31*	*0,00*	*0,00*
28132	*Bâtiments privés*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*98,73*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*5 246,93*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*206,94*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*1 291,12*	*0,00*	*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*897,68*	*0,00*	*0,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*5 559,96*	*0,00*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*576,96*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*212,56*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel ferroviaire*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*3 680,98*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*5 077,91*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*3 053,90*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel informatique*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*18 405,80*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*3 601,54*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28184	*Matériel de bureau et mobilier*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*5 377,92*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*1 865,06*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*31 173,64*	*20 000,00*	*20 000,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 491 887,93*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTES :
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 26/11/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Bauvin, le 02/12/2024

Délibéré par l'assemblée du conseil municipal (2), réunie en session ordinaire
A Bauvin, le 02/12/2024
Les membres de l'assemblée délibérante du conseil municipal (2),(3).

Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUIN	
David ZBIERSKI	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Juliette SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
Louis-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHEM	
Malory VACCARELLO	
Maryse SAUVAGE	

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bauvin, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 071
Objet : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une Décision Modificative est nécessaire.

Compte tenu des recettes d'investissement supplémentaires à prévoir au budget 2024, notamment :

- Subvention de la région pour la vidéoprotection : 30 000 €
- Subvention de la MEL pour les travaux au stade Gossart : 27 248.48 €
- Subvention l'Etat (DSIL) pour les travaux au stade Gossart (partie accessibilité uniquement) : 9 541 € (11 347 € initialement mais le montant des travaux étant moins élevés que prévus, la subvention est revue proportionnellement à la baisse),
- Subvention de l'Etat (DETR) pour des travaux de menuiseries, toitures et bardage : 40 451.82 €
- Ecritures d'ordre (principalement des amortissements car depuis le passage à la nomenclature comptable M57, les acquisitions 2024 doivent être amortis fin 2024 au prorata temporis de leur date de mise en service et non plus à partir de 2025) : 20 000 €

Ces recettes d'investissement et la suppression de l'achat des totems pour les commerçants et d'un véhicule pour le service technique, permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- Ecritures d'ordre : amortissement des subventions reçues pour des travaux d'investissement,
- L'achat d'un serveur (contrat de location bientôt terminé),
- La création du nouveau site internet,

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

- Des travaux divers rendus nécessaires en cours d'année ou avec un montant notifié supérieur aux estimations (menuiseries à la salle des fêtes, stade Gossart, de clôtures, la pose d'un nouveau compteur électrique, bornes de propreté et mâts d'éclairage public sur le parking de la mairie, ...).

Sur la section de fonctionnement, la commune a été notifiée d'un versement de 21 367.69 € pour le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Au regard des versements des années précédentes, la somme de 30 000 € avait été budgétée, une recette en moins de 8 633 € doit donc être actée. A contrario, la commune a des recettes supérieures à ce qui était prévue provenant de la CAF pour les prestations péri et extrascolaires mais aussi de l'assurance statutaire souscrite par la commune (remboursements arrêts des agents). La somme de 12 000 € pour la coopérative de l'école G. Brassens a également été prévue.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'ajuster le budget primitif comme suit, vu l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2024 :

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
13911 (040) - 01 : Etat et établissements na	1 500,00	1312 (13) - 59 : Régions	30 000,00
13912 (040) - 01 : Régions	1 000,00	13151 (13) - 322 : GFP de rattachement	27 248,48
139151 (040) - 01 : GFP de rattachement	1 500,00	13362 (13) - 322 : Dotation de soutien à l'	9 541,00
139362 (040) - 01 : Dotation de soutien à l	1 000,00	13461 (13) - 020 : Dotation d'équipement d	40 451,82
2033 (20) - 020 : Frais d'insertion	2 000,00	13462 (13) - 322 : Dotation de soutien à l'	-11 347,00
2051 (20) - 022 : Concessions et droits sim	6 000,00	2033 (041) - 01 : Frais d'insertion	1 000,00
2128 (21) - 845 : Autres agencements et am	22 300,00	28188 (040) - 01 : Autres	20 000,00
21311 (21) - 020 : Bâtiments administratifs	660,00		
21311 (21) - 020 : Bâtiments administratifs	38 430,30		
21312 (21) - 281 : Bâtiments scolaires	-16 826,00		
21314 (041) - 01 : Bâtiments culturels et sp	1 000,00		
21314 (21) - 321 : Bâtiments culturels et sp	2 300,00		
21316 (21) - 025 : Equipements du cimetiè	-5 500,00		
21318 (21) - 020 : Autres bâtiments publics	7 945,00		
21318 (21) - 020 : Autres bâtiments publics	6 000,00		
21318 (21) - 020 : Autres bâtiments publics	42 072,00		
21318 (21) - 4221 : Autres bâtiments publi	750,00		
21538 (21) - 512 : Autres réseaux	10 000,00		
215731 (21) - 020 : Matériel roulant	-25 000,00		
215741 (21) - 281 : Instal. matériel outilla	2 030,00		
2158 (21) - 321 : Autres install., matériel et o	700,00		
2158 (21) - 845 : Autres install., matériel et o	5 000,00		
21838 (21) - 020 : Autre matériel informati	28 633,00		
21848 (21) - 112 : Autres matériels de bure	400,00		
2188 (21) - 020 : Autres immobilisations co	-17 000,00		
	116 894,30		**116 894,30**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60612 (011) - 020 : Energie - Electricité	-11 633,00	7478222 (74) - 4221 : Caisses d'allocations	14 000,00
65748 (65) - 212 : Autres personnes de dro	12 000,00	74836 (74) - 01 : Attrib. fonds départ. de pé	-8 633,00
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	20 000,00	75888 (75) - 020 : Autres	10 000,00
		777 (042) - 01 : Quote-part des subv.d'inv.t	5 000,00
	20 367,00		**20 367,00**
Total Dépenses	**137 261,30**	**Total Recettes**	**137 261,30**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée, à l'unanimité adopte l'ajustement du budget primitif comme suit, vu l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 0 20
Nombre de suffrages exprimés : 0 20
VOTES :
Pour : 0 20
Contre : 0 /
Abstentions : 0 /

Date de convocation : 26/11/2024

Présenté par Le Maire (1), Louis-Pascal Libargy
A Bauvin, le 02/12/2024

Délibéré par l'assemblée du conseil municipal (2), réunie en session ordinaire
A Bauvin, le 02/12/2024
Les membres de l'assemblée délibérante du conseil municipal (2),(3).

Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUIN	
David ZBIERSKI	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Juliette SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
Louis-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHEM	
Malory VACCARELLO	
Maryse SAUVAGE	

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202071-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 6/12/2024

A Bauvin, le 2/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202072-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 072
Objet : Subvention exceptionnelle à l'école Georges Brassens

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal avoir été sollicité par la directrice de l'école primaire Georges Brassens en vue d'obtenir un soutien financier de la Commune.

Dans le cadre d'un projet de sortie scolaire pour les CE2 de l'école Georges Brassens, la directrice a ainsi sollicité une aide exceptionnelle de la Commune d'un montant de 12 000 € pour finaliser son plan de financement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à verser sur le budget 2024 une subvention exceptionnelle et non reconductible de 12 000 € sur la coopérative de l'école G. Brassens.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise le versement de la somme de 12 000 € à la coopérative de l'école Georges Brassens.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202072-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-20247D1202073-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024.

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 073
Objet : Autorisation d'engager, de mandater et de liquider desz dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'au vu du caractère prioritaire de certains travaux ou achats, la Commune devra engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Considérant l'article L. 1612-1 du CGCT qui stipule : « *(…) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2024,

Monsieur le Maire propose ainsi d'inscrire en section d'investissement de l'année 2025 les crédits suivants en dépenses :

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
2031 – 313 : Mission complémentaire géotechnicien pour le projet de réhabilitation d'un local commercial en un pôle multi-activités 10 000 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-20247D1202073-DE

2033 – 313 : Frais d'insertion pour le marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment en
Pôle multi-activités 1 500 €

2051 – 020 : Acquisition de logiciels et
prestations annexes (formations, paramétrages, etc…) 16 000 €

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES
21538 - 512 : Installation de mâts d'éclairage public sur le parking 10 000 €

Au vu de ce qui précède, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget de l'exercice 2025.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du budget 2025

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202074-DE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

AVENANT EGALIM N° ☐☐

À LA CONVENTION TRIENNALE DU DISPOSITIF TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES

N° de dossier administratif de la Collectivité	N° SIRET de la Collectivité	Nom de la Collectivité
☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐	

	Noms de chaque cantine gérée par la collectivité[1]	N° SIRET de la cantine
1		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
2		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
3		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
4		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
5		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
6		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
7		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
8		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
9		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
10		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

ETABLIE ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Pour le compte et au nom du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

L'Agence de services et de paiement

Représentée par son Président Directeur général :

Monsieur Stéphane Le Moing

Ci-après dénommé « l'Etat »

Et :

La Commune :

OU

L'établissement public de coopération intercommunale :

Représenté(e) par Madame / Monsieur : _____

Ayant la fonction de : _____

Ci-après dénommé(e) « la collectivité »

Et dénommées ensemble « les parties »

Vu la convention initiale signée entre l'ASP et la collectivité le ☐☐☐☐☐☐☐☐

Article 1 : Objet de l'avenant EGAlim n°☐☐ à la convention triennale

Le présent avenant a pour but de prendre en compte l'engagement de la collectivité à inscrire ses cantines (avec leurs propres SIRET) sur la plateforme publique « ma cantine » afin de bénéficier d'une bonification de 1€ qui s'ajoute à l'aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€.

[1] pour la recherche, voir sur le site : https://annuaire-education.fr/

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202074-DE

Article 2 : Collectivités concernées

Peuvent bénéficier de la bonification EGAlim de 1€ toutes les collectivités ayant déjà signé des conventions avec l'ASP, et ayant inscrit l'ensemble de leurs cantines avec leur SIRET sur la plateforme publique « ma-cantine »et respectant les obligations réglementaires imposées par celui-ci.

Chaque année, l'ASP contrôle le respect des engagements des collectivités à partir du registre national des cantines (disponible sur data.gouv : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-cantines/) et des données de télé-déclaration transmises par la Direction générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (ou disponibles aussi sur data.gouv : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/resultats-de-campagnes-de-teledeclaration-des-cantines/).

Article 3 : Engagement

1. Engagements de la collectivité.

La collectivité doit être inscrite dans la démarche EGAlim et respecter les engagements relatifs au secteur de la restauration collective sur toute la durée de l'avenant pour tout ce qui concerne le secteur de la restauration collective.

La plateforme « ma cantine » *est identifiée comme la plateforme publique de référence du secteur de la restauration collective – https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr.*

2. Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage au travers du présent avenant à verser, en sus de l'aide initiale de 3 euros, à la collectivité éligible la bonification du dispositif EGAlim pour le montant d'1 € supplémentaire par repas, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale.

L'Agence de services et de paiement gère le dispositif pour le compte de l'Etat, en vérifiant l'éligibilité de la collectivité, en signant par délégation le présent avenant EGAlim n° et en versant les aides financières à la collectivité.

Article 4 : Durée de l'avenant EGAlim

L'avenant EGAlim n° est conclu jusqu'à la date de fin de la convention triennale en cours.

À l'expiration de la convention triennale, un nouveau dossier complet devra être déposé auprès de l'Agence de Services et de Paiement pour établir une nouvelle convention.

Article 5 : Modification de l'avenant EGAlim

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent avenant EGAlim, qui devra être dûment approuvée par les parties, fera l'objet d'un nouvel avenant. Le document précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis ci-dessus.

Article 6 : Résiliation de l'avenant EGAlim

Cet avenant EGAlim peut être dénoncé avant son terme, soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties dans le respect d'un préavis d'un mois.

Si la collectivité souhaite sortir du dispositif EGAlim, les conditions de bonification ne seront plus prises en compte.

Dans ce cas, la tarification à 3€ sera de nouveau applicable et selon les situations un ordre de reversement pourra être envisageable.

En cas de non-respect par la collectivité d'un quelconque de ses engagements, l'avenant EGAlim peut être résilié de plein droit par l'Agence de services et de paiement.

Si les engagements EGAlim ne sont pas respectés, l'ASP pourra être amené à supprimer la bonification à 1 € et à établir des ordres de reversement.

En cas d'indisponibilité des crédits en loi de finances initiale, il est mis fin au présent avenant.

Fait à : _____ le :

La Collectivité :

Signature du responsable

L'Agence de services et de paiement :

le :

Pour le Président Directeur Général de l'Agence de services et de paiement
Et par délégation, le Directeur régional

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202074-DE

Agence de Services et de Paiement

CONVENTION TRIENNALE

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES

ETABLIE ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Pour le compte et au nom du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

L'Agence de services et de paiement

Représentée par son Président Directeur général :

Monsieur Stéphane Le Moing

Ci-après dénommé « l'Etat »

Et :

La Commune :

OU

L'établissement public de coopération intercommunale :

Représenté(e) par Madame / Monsieur : _____

Ayant la fonction de : _____

Ci-après dénommé(e) « la collectivité »

Et dénommées ensemble « les parties »

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202074-DE

Article 1 : Objet de la convention

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté [illegible] de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €. Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. Ce plafond se traduit en termes de revenus selon le nombre d'enfants au foyer par le tableau suivant :

Nombre d'enfants au foyer	Montant plafond des revenus pour bénéficier du tarif inférieur ou égal à 1 €
	1 parent ou 2 parents
1 enfant	2 500 €
2 enfants	3 000 €
3 enfants	4 000 €
4 enfants	4 500 €
5 enfants	5 000 €
6 enfants	5 500 €

Cette convention définit les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif.

Article 2 : Objectifs de la convention

La restauration scolaire est un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, que gèrent les collectivités. Elle apporte aux enfants des repas complets et équilibrés, constitués de produits de qualité et durables. Les études de Belot et James en 2011 et du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) en 2017 ont montré le rôle primordial du déjeuner pour les enfants dans leurs apprentissages scolaires et dans la protection contre le surpoids et l'obésité. Ce temps de restauration collective contribue également à l'apprentissage du « vivre ensemble », et participe de l'inclusion sociale de chaque élève.

Pourtant, les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées et très favorisées, selon cette même étude du Cnesco.

C'est pour réduire cette inégalité que l'Etat soutient financièrement les collectivités dans la mise en place de tarifications sociales de leurs cantines scolaires. Une tarification basée sur les revenus du foyer permet en effet d'alléger le budget des familles les plus modestes, favorise l'accès de leurs enfants aux cantines scolaires et offre ainsi les conditions de leur réussite.

Article 3 : Collectivités concernées

Peuvent bénéficier du dispositif les collectivités suivantes, ayant la compétence de restauration scolaire :

- les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR)
- les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou les établissements publics de coopération intercommunale dont au moins les deux tiers de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202074-DE

Article 4 : Engagements des parties

1. Engagements de la collectivité.

La collectivité est libre de fixer les tarifs de sa restauration scolaire, à condition que la grille tarifaire prévoie au moins trois tranches progressives, calculées selon les revenus et nombre d'enfants du foyer, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants).

Une délibération du conseil municipal ou communautaire fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

Nota bene : les repas servis dans le cadre périscolaire ne sont pas concernés par ce dispositif.

Pour bénéficier de l'aide de l'Etat, la collectivité doit au préalable s'identifier auprès de l'Agence des Services et des Paiements (ASP) qui gère le dispositif. Elle doit pour cela remplir le formulaire d'identification disponible sur https://www.asp-public.fr/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires, y joindre une copie de la délibération fixant la tarification sociale des cantines, ainsi que la présente convention renseignée en page 1 et signée, puis l'adresser à l'ASP par email à : aidecantinescolaire@asp-public.fr. L'ASP vérifiant à cette occasion l'éligibilité au dispositif de la collectivité, celle-ci est incitée à transmettre au plus vite ces éléments.

La collectivité s'engage à effectuer ses demandes de versement de l'aide par quadrimestre, au travers du formulaire de remboursement disponible sur https://www.asp-public.fr/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires, dès la fin du quadrimestre concerné et au plus tard dans un délai de six mois à compter de la fin du quadrimestre.

La collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

2. Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage au travers de la présente convention à verser l'aide aux communes éligibles pendant trois ans, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale.

Cette aide s'élève à 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €.

L'ASP gère le dispositif pour le compte de l'Etat, en vérifiant l'éligibilité des collectivités, en signant par délégation la présente convention, et en versant les aides financières aux collectivités.

Article 5 : Durée de cette convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter de la date de sa signature.

Elle pourra être renouvelée en accord avec les parties.

Article 6 : Modification de cette convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, qui devra être dûment approuvée par les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis ci-avant.

Article 7 : Résiliation de cette convention

Cette convention peut être dénoncée avant son terme soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

En cas de non-respect par la collectivité d'un quelconque de ses engagements, la présente convention peut être résiliée de plein droit par l'ASP.

En cas d'indisponibilité des crédits en loi de finances initiale, il est mis fin à la présente convention et à l'aide de l'Etat.

Fait à : _____ le :

La Collectivité :

Signature du responsable

L'Agence de services et de paiement :

le :

Pour le Président Directeur Général de l'Agence de services et de paiement
Et par délégation, le Directeur régional

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 074
Objet : Convention tarification sociale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 24 novembre 2021, la Commune a instauré le dispositif de la « cantine à 1 euro ».

Ce dispositif mis en place par l'Etat a pour vocation d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées et d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants.
A cette fin, l'Etat verse aux communes ayant mis en place cette tarification sociale, une aide financière de 3 € par repas servi au tarif minimal d'1 €.

La mesure est applicable pour les collectivités suivantes ayant la compétence de restauration scolaire :

- Les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale
- Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont au moins les deux tiers de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

L'aide est versée à trois conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 € ;
- Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 € (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants) ;
- Une délibération fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'appliquer les tarifs de restauration scolaire suivants à compter du 1er janvier 2025 :

Quotient Familial	2024	2025
Inférieur ou égal à 1000 Bauvinois	1 €	1 €
Compris entre 1001 et 1500 Bauvinois	3,11 €	3,23 €
Supérieur à 1500 Bauvinois	3,16 €	3,29 €

Les tarifs non concernés par le repas à 1 € seront réétudiés chaque année. La délibération afférente aux tarifs de restauration sera alors appliquée.

Les familles devront fournir l'attestation de quotient familial et communiquer tout changement de situation en Mairie.

Ces tarifs s'appliqueront jusqu'à la fin du dispositif mis en place par l'Etat ou si la Commune n'y est plus éligible. Les tarifs indiqués dans la délibération générale des tarifs péri et extrascolaires seront alors de nouveau en vigueur.

Enfin, il est indiqué aux membres du conseil municipal qu'avec la signature d'un avenant « Egalim » (si la Commune respecte les engagements relatifs au secteur de la restauration collective sur toute la durée de l'avenant pour tout ce qui concerne le secteur de la restauration collective) vient bonifier cette aide d'1 € par repas servi.

Au vu de ce qui précède et vu l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2024, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention triennale avec l'Etat pour renouveler la tarification sociale pour la restauration scolaire à compter du 1er janvier 2025 ainsi que l'avenant « Egalim »,
- D'appliquer les tarifs proposés selon les modalités définies ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée,

- L'autoriser à signer la convention triennale avec l'Etat pour renouveler la tarification sociale pour la restauration scolaire à compter du 1er janvier 2025 ainsi que l'avenant « Egalim »,
- Appliquer les tarifs proposés selon les modalités définies ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202075-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024.

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 075
Objet : Désaffectation et déclassement de l'ancienne gare

Dans le cadre de l'optimisation du patrimoine immobilier communal, Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il envisage de mettre en vente l'ancienne gare située sur le territoire Bauvinois sur la parcelle A2340 d'une contenance de 200 m² dans la perspective de l'implantation d'une activité professionnelle.

Afin de pouvoir procéder à la vente de ce bien, il est au préalable nécessaire le désaffecter et l'extraire du patrimoine communal.

En vertu de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une cession.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- De prononcer la désaffectation de la parcelle A2340 d'une contenance de 200 m²,
- De prononcer le déclassement de ce terrain et de ce bien afin de l'incorporer dans le domaine privé communal,
- De lui donner toutes délégations nécessaires pour l'application de cette décision.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202075-DE

L'Assemblée, à l'unanimité, se prononce pour :

- La désaffectation de la parcelle A2340 d'une contenance de 200 m²,
- Le déclassement de ce terrain et de ce bien afin de l'incorporer dans le domaine privé communal,
- Donner à Monsieur le Maire, toutes délégations nécessaires pour l'application de cette décision.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

CAHIER DES CHARGES DE CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER

COMMUNE DE BAUVIN

VENTE ANCIENNE GARE SNCF

Identification du vendeur :

COMMUNE DE BAUVIN

35 rue Jean Jaurès

59 221 BAUVIN

Date limite de candidature : xx (prévoir 6 semaines)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

Table des matières

I. Identification du vendeur 4
II. Objet de la consultation 4
III. Présentation du bien 4
IV. Organisation de la vente du bien 5
V. Conditions de la vente 5
VI. Offre d'acquérir 6
A. Contenu de la candidature 6
Informations financières 6
Présentation du projet 7
B. Organisation des visites 7
VII. Présentation des candidatures, choix et conditions générales 7
A. Présentation des candidatures 7
B. Date limite de réception des offres 8
C. Délai de validité et caractère ferme des offres formulées par le candidat 8
D. Choix du candidat 8
VIII. Contestation 9

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

Préambule

La ville de Bauvin est propriétaire d'un bien immobilier, faisant partie de son domaine privé. N'ayant plus l'utilisation de ce dernier, la Ville de Bauvin a décidé de le mettre en vente.

Compte tenu de l'emplacement de bien (entrée de ville et gare), la Commune lance un appel à candidatures pour redynamiser ce local et son environnement.

Ce bien sera alors susceptible d'accueillir uniquement des projets destinés à des activités de commerce, de bureau, d'artisanat. Les candidatures portées par les promoteurs, aménageurs, constructeurs et marchands de biens ne seront pas admises.

Comme le prévoit l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé, « Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales ». En l'occurrence, l'article L.2241-1, du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Par délibération du Conseil Municipal en date du xxxx, la Commune a décidé d'organiser une consultation en vue de vendre le bien communal concerné.

Le présent règlement ne constitue ni une offre, ni un document contractuel et, à ce titre, il est précisé que cette consultation n'engage en aucune manière la Commune à signer un acte authentique ou une promesse, dès lors qu'elle estimerait que les offres reçues ne seraient pas satisfaisantes pour quelque raison que ce soit et sans avoir à s'en justifier particulièrement.

Le présent cahier des charges a pour objet :

- De préciser les modalités selon lesquelles la ville de Bauvin entend mettre les éventuels acquéreurs en concurrence,
- D'identifier le bien concerné et de fournir les informations spécifiques s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

I. Identification du vendeur

COMMUNE DE BAUVIN

35 rue Jean Jaurès

59 221 BAUVIN

https://www.villedebauvin.fr/

La commune de Bauvin est une personne morale de droit public, située dans le Département du Nord, identifiée au SIREN sous le numéro 215 900 523 et représentée par son Maire, Louis-Pascal LEBARGY.

II. Objet de la consultation

La Commune de Bauvin lance un appel à candidatures pour la cession d'un bien situé sur la parcelle A 2340 d'une contenance de 200 m² située rue de la gare à Bauvin dans la perspective de l'implantation d'une activité commerciale.

Ce bien est situé en zone UBc.

La consultation, basée sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence, a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de la mise en vente amiable de ce bien immobilier.

Toute personne intéressée pourra déposer une offre d'achat dans les conditions prévues ci-après dans le respect des formes et délais précisés par le présent document contenant les conditions de vente.

En cas d'accord, un compromis de vente et un acte authentique constatant la vente de l'immeuble seront rédigés, aux frais de l'acquéreur, par le notaire désigné à cet effet par la Commune de Bauvin et, le cas échéant, par celui du candidat.

Cette démarche de vente de gré à gré réalisée sous l'autorité de M. le Maire n'est pas soumise à une procédure réglementaire d'appel public à la concurrence.

Une publicité portant information de l'ouverture de la vente a été affichée en Mairie. L'information sera également relayée sur le site internet de la commune. En complément, une publicité sur des sites spécialisés pourra également être diffusée.

III. Présentation du bien

Le bien objet de la vente est situé rue de la gare.

Le bien est vendu libre de toute location ou occupation.

Terrain de 200m² , zone plu

Servitudes ?

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

Dossiers de diagnostic techniques

Prévoir d'autres diagnostics pour une vente s'il y en a ?

Joindre photographie + vue google maps ?

Certificat urbanisme d'information ?

IV. Organisation de la vente du bien

La vente sera organisée en trois phases :

- Dépôt de candidature,
- Examen par les membres des commissions urbanisme, commerce et finances,
- Choix du candidat retenu et validation de la vente en conseil municipal

V. Conditions de la vente

- Le candidat retenu pour ce projet de vente devra signer l'acte authentique de vente dans un délai de 4 mois à compter de la publication de la délibération prise par le Conseil municipal entérinant le choix du candidat.

En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part.

L'acquéreur entrera en jouissance de la maison à partir du jour de signature de l'acte de vente.

- L'acquéreur prendra l'immeuble vendu dans l'état où il se trouvera le jour de son entrée en jouissance, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ni diminution de prix pour cause de dégradation, mauvais état des lieux.

- Un dossier technique et un état des risques techniques et naturels seront joints afin d'informer l'acquéreur.

- Il supportera toutes les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, qui peuvent grever ledit immeuble, sauf à s'en défendre et à faire valoir à son profit celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls.

- Il paiera les impôts fonciers et autres, de toute nature dont l'immeuble vendu pourra être grevé, et ce à partir de l'entrée en jouissance.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

- Tous les frais et honoraires que ladite vente aura occasionnés, en terme d'estimation, d'affiches, publications, insertions seront à la charge de la commune. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur, en sus de son offre de prix.

- Le paiement sera effectué comptant en totalité le jour de la réalisation de l'acte authentique. Le prix d'acquisition est payé le jour de la signature de l'acte de vente, au moyen d'un virement bancaire sur le compte du notaire. Le candidat retenu acquitte au moment de la signature de l'acte de vente, toutes les taxes et droits d'enregistrement. Il fera son affaire personnelle des émoluments du notaire (ou des notaires) et des honoraires de ses conseils.

VI. Offre d'acquérir

A. Contenu de la candidature

L'offre est faite au moyen d'une lettre de candidature (utiliser impérativement le modèle pouvant être demandé par simple mail à l'adresse xxx@villedebauvin.fr) rédigé en langue française et signée par la personne physique (si vous imposez une activité commerciale/professionnelle, autorisez-vous une personne physique à répondre ?)
ou pour une personne morale par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

Le candidat devra préciser les modalités de financement de l'opération.

Il devra produire tout document ou attestation permettant d'apprécier sa capacité financière à réaliser l'opération envisagée et obtenir le prêt envisagé (ex : avis favorable ou accord de principe de son établissement bancaire).

Dans le cas où le candidat ne souhaite pas recourir à un prêt, il devra établir un document dans lequel il entend renoncer à la condition suspensive légale d'obtention d'un prêt pour financer l'opération.

- S'il s'agit d'une personne morale, les statuts juridiques et le document attestant de la capacité du signataire, un extrait du K-Bis et le chiffre d'affaires des trois dernières années, ainsi qu'une attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Tout candidat qui dépose sa candidature pour l'acquisition de ce bien, est réputé accepter sans réserve aucune, les dispositions sur présent cahier des charges.

Informations financières

L'unité monétaire de la vente est l'euro (€).

Les candidats sont informés que la valeur vénale de la parcelle objet de la cession a été estimée par France Domaine à 45 000 €. Il s'agit d'un montant minimal de cession et les candidats sont invités à formuler leur meilleure offre.

Le prix proposé sera net vendeur et s'entend hors TVA, la vente n'en relevant pas.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

Toute offre doit au minimum être égale à cette mise à prix. En cas d'offre inférieure émise par un candidat, la commune considérera celle-ci comme nulle et non avenue.

Le candidat ainsi évincé ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice à l'encontre de la ville de Bauvin.

Présentation du projet

Le candidat devra présenter le projet envisagé sur le bien objet de la vente dans la rubrique « Mon projet » de la lettre de candidature.

Elle devra être accompagnée de projections sur les travaux envisagés en extérieur principalement.

Les candidats sont informés que la commune prêtera une attention particulière aux offres préservant le caractère architectural du bâtiment, et notamment l'inscription « Bauvin-Provin » sur le fronton du bâtiment.

Le candidat pourra y adjoindre tout document qu'il jugera nécessaire à l'appréciation de son offre.

B. Organisation des visites

Les candidats pourront visiter le bien vendu, sur rendez-vous, en s'adressant à la Commune de Bauvin.

Les dates fixées pour les rendez-vous sont les suivantes :

Proposer trois créneaux ?

VII. Présentation des candidatures, choix et conditions générales

A. Présentation des candidatures

L'offre, contenant l'ensemble des documents mentionnées au paragraphe précédent doit être remise sous pli cachetée par courrier LR/AR ou directement remis sous récépissé à l'adresse ainsi libellée :

Commune de Bauvin

35 rue Jean Jaurès

59 221 BAUVIN

Et porter la mention : VENTE DE L'ANCIENNE GARE – NE PAS OUVRIR

Tout dépôt au format électronique est interdit.

Les offres qui parviendraient au-delà de la date et heure limites fixées ci-dessous ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

B. Date limite de réception des offres

XXX

Pour les envois postaux, il est précisé que seules la date et l'heure de réception feront foi. Les candidats devront donc prendre toutes les dispositions et précautions nécessaires pour effectuer leur envoi suffisamment tôt pour permettre l'acheminement des plis dans les temps.

Si aucune information sur l'enveloppe ne permet d'identifier l'expéditeur alors la ville se réserve le droit d'ouvrir l'enveloppe afin d'en déterminer l'expéditeur. Cette ouverture ne vaut pas acceptation de l'offre par la ville.

C. Délai de validité et caractère ferme des offres formulées par le candidat

L'offre de contracter est ferme et non modifiable.

Les candidats sont invités à leurs frais exclusifs à procéder ou à faire procéder par leurs conseils aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif, juridique, qu'ils jugeraient nécessaire pour faire une offre d'acquisition.

En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part et sous les seules conditions qui seront arrêtées dans l'acte de vente.

D. Choix du candidat

Les offres seront examinées en commission, selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- Le prix proposé, qui ne saurait être inférieur au prix de base défini et la capacité du candidat à respecter ses engagements, notamment au regard de ses garanties financières et à réaliser la transaction,
- Le projet et sa conformité aux dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme,
- Qualité architecturale et à l'intégration urbaine et paysagère du projet,
- Calendrier du projet précisant a minima les dates prévisionnelles de signature de la promesse, dépôt de l'autorisation d'urbanisme, signature de l'acte authentique, livraison du projet/achèvement des travaux.
- Etc…

Il est précisé que cette commission ne donnera qu'un avis qui ne liera pas la Commune. Seul le Maire sera décisionnaire.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

Le choix de l'acquéreur et fixant le prix de vente définitif fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

La notification du choix de l'acquéreur sera transmise auprès des candidats, dans le mois qui suivra la délibération en conseil municipal.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la ville de Bauvin se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçus, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

La commune n'aura pas à justifier sa décision, étant observé qu'elle est juridiquement autorisée à vendre de gré à gré.

VIII. Contestation

Pour toute contestation relative à l'exécution du présent cahier des charges, seul est compétent le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, CS62039, 59014 LILLE CEDEX.

Tél : 03.59.54.23.42

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le présent projet de mise en vente a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du xxx.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

CAHIER DES CHARGES DE CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER

COMMUNE DE BAUVIN

VENTE ANCIENNE GARE SNCF

LETTRE DE CANDIDATURE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

IDENTITE

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Si personne morale

Dénomination

Raison sociale

Adresse du siège social

Nom du/de la dirigeant(e), représentant(e) légal(e) dûment habilité à prendre l'engagement d'acquérir :

SIRET

Téléphone :

Courriel :

CONNAISSANCE DU DOSSIER

Je soussigné(e),

……

……

Attestation avoir pris connaissance du cahier des charges de cession et des conditions générales de vente et souhaite me porter candidat(e) pour l'acquisition du bien susmentionné.

Fait à , le

Signature

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

MON PROJET

Veuillez présenter vos motivations en indiquant le détail de l'activité envisagée ainsi que des aménagements souhaités du bien

CALENDRIER DE L'OPERATION

Modalités de financement

Veuillez indiquer votre moyen de financement

Si vous envisagez de financer votre projet par le biais d'un prêt bancaire, veuillez fournir les justificatifs garantissant de votre capacité à emprunter

Fait à , le

Signature

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 076
Objet : Vente de l'ancienne gare

Considérant le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Commune a engagé une démarche d'optimisation de son patrimoine immobilier et qu'ainsi, dès lors qu'un bien n'a plus vocation à être affecté ultérieurement à un service public communal, une réflexion sur sa cession soit menée,

Considérant que le bien situé sur la parcelle A2340 d'une contenance de 200m² (« entre les deux villes » - 11 place de la gare à Bauvin) est inutilisé depuis des années, que le bien se dégrade, et n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal,

Considérant que, dans ces conditions, il a été décidé de procéder à son aliénation,

Vu l'avis du pôle évaluation de la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 12 février 2024 actualisant l'avis n°2022-59052-41884 du 13 juin 2022, et portant la valeur vénale du bien à 45 000 € avec une marge de – 15%,

Considérant que le bien est situé dans une zone avec un fort enjeu urbanistique (entrée de ville, gare) et de redynamisation, Monsieur le Maire propose de le mettre en vente avec la mise en place d'une consultation assortie d'un cahier des charges dont le projet se trouve en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre en vente le bien précité dans ces conditions.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202076-DE

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en vente le bien ci-dessus aux conditions mentionnées.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202077-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 077
Objet : Projet de regroupement pédagogique des écoles élémentaires

Cette réflexion a été portée à l'ordre du jour de chacun des conseils d'écoles du premier trimestre de cette année scolaire.

Après examen des différentes données et projections d'effectifs, après examen des capacités d'accueil de l'école élémentaire communale Georges Brassens et de l'ancienne école "Perce-Neige "sise dans l'enceinte de l'école Brassens et après être convenus de la nécessité d'entretenir l'attractivité et le dynamisme pédagogique des écoles élémentaires, les conseils d'école composés des enseignants, des représentants des parents d'élèves et des représentants de la municipalité ont été invités à se prononcer.

Le conseil d'école de Jules Ferry s'est prononcé unanimement favorable en date du 12 novembre 2024.

Le conseil d'école de Georges Brassens s'est prononcé favorablement par 10 voix pour et 6 absentions en date du 5 novembre 2024.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le regroupement de tous les élèves des deux écoles élémentaires dans une seule structure, à savoir l'école Georges Brassens en intégrant les locaux de l'ancienne école les "Perce-Neige".

M. le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de le soutenir dans sa demande auprès de l'administration de l'Education nationale de ne pas procéder à de retrait de poste pour la prochaine rentrée scolaire.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202077-DE

L'Assemblée se prononce de manière favorable et unanime pour le regroupement de tous les élèves des deux écoles élémentaires dans une seule structure, à savoir l'école Georges Brassens en intégrant les locaux de l'ancienne école Perce-Neige.

L'Assemblée soutient également, de façon unanime, Monsieur le Maire dans sa demande auprès de l'Education Nationale de ne pas procéder à de retrait de poste pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202078-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

A été désignée **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 078
Objet : Recrutement d'agents contractuels

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :
- L'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face aux nécessités de service en cas d'indisponibilité d'un agent,
- L'autoriser à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- L'autoriser à signer tout document en ce sens.

Et ce, pour l'année 2025.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire
- A recruter des agents contractuels pour faire face aux nécessités de service en cas d'indisponibilité d'un agent,
- A déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- A signer tout document en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202078-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202079-DE

Convention de gestion relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires 2025-2028 du Centre De Gestion de la fonction publique du Nord

Collectivités employant plus de 20 agents affiliés à la CNRACL

Entre :

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord dont le siège se situe au 14 rue Jeanne Maillotte 59013 LILLE Cedex, représenté par son Président, Monsieur Éric DURAND, habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 14 octobre 2024.

Ci-après dénommé le CDG59,

Et :

.....

.....

.....

.....

.....

Représenté(e) par son Maire ou son Président,

Ci-après désigné(e) la collectivité ou l'établissement,

Il est convenu ce qui suit à compter du 1er janvier 2025

Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention :
« Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202079-DE

Préambule

Conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le CDG59 a souscrit un contrat d'assurances groupe ouvert aux collectivités et établissements publics du Département du Nord, qui les garantit des risques financiers statutaires en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Par la présente convention, la collectivité ou l'établissement qui adhère au contrat groupe d'assurances statutaires souscrit par le CDG9, lui confie par ailleurs un certain nombre de missions de gestion et de conseil dans le cadre de l'application et du suivi de ce contrat.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la collectivité.

Conformément aux orientations arrêtées par le conseil d'administration du CDG59 dans le cadre de la souscription au bénéfice des collectivités et établissements publics du département d'un contrat d'assurance statutaire après mise en concurrence, le CDG59 apportera à l'employeur public signataire de la présente convention son assistance pour faciliter la mise en œuvre du contrat.

Le CDG59 se voit confier la réalisation des tâches liées à la gestion du contrat d'assurance statutaire.

Le CDG59 saisira systématiquement l'assureur de toutes les difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat.

En cas de modification législative ayant des conséquences sur le contenu de la convention, ou sur le processus de gestion, le CDG59 se rapprochera de l'assureur pour définir les solutions et actions à mettre en œuvre.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202079-DE

Article 2 – Exécution de la convention

Le CDG59 définit l'organisation et exécute sa mission conformément :

- à la présente convention,
- aux dispositions générales et particulières du contrat groupe d'assurance et des contrats d'assurances conclus.

Dans la réalisation de ces missions, le CDG59 s'appuie, si nécessaire, sur les services de l'assureur ou du courtier.

Article 3 - Interventions du centre de gestion

- Le CDG59 réalise les tâches liées à la passation et à la gestion du marché public d'assurance :

  - Elaboration du cahier des charges d'assurance statutaire
  - Organisation des procédures de publicité et de mise en concurrence
  - Analyse des offres et choix du titulaire en proposant le meilleur prestataire d'assurance à la collectivité

- Le CDG59 procède au suivi de l'exécution du contrat:

  - Assistance dans les formalités d'adhésion au contrat
  - Suivi administratif des adhésions
  - Vérification des données statistiques et techniques et suivi de la sinistralité
  - Analyse des éventuelles évolutions de taux pendant le déroulement du contrat
  - En cas de difficulté avec le prestataire d'assurance quant à l'interprétation des termes du contrat, le cdg59 consultera l'assureur avant toute décision.

- Le CDG59 assure un rôle d'information et de conseil auprès des collectivités et établissements publics:

  - Information sur les garanties et options souscrites

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202079-DE

- Conseils sur l'utilisation du contrat et sur les modalités de constitution des demandes de prestations
- Mise à disposition de modèles de délibérations (adhésion ou avenants de contrat)
- Médiation auprès de l'assureur pour les dossiers complexes et sensibles ou transmis hors délais
- Organisation de journées de formation et d'information sur des thématiques en lien direct avec l'assurance statutaire
- Campagne d'appel des primes d'assurance
- Aide à la maitrise et à la réduction de l'absentéisme
  - En informant les collectivités de l'ensemble des programmes et services proposés par le prestataire d'assurance
  - En travaillant sur les modalités d'exécution de la convention prévention du CDG59 (si la collectivité est adhérente)
- Contrôle des obligations statutaires en lien avec les options contractuelles
- Assistance pour l'utilisation des applicatifs informatiques proposés par l'assureur et liés à la gestion des dossiers

Article 4 - Obligation de confidentialité

Le CDG59 traite de façon confidentielle toutes les informations de quelle que nature que ce soit et sous quelle que forme que ce soit dont il peut prendre connaissance dans le cadre de la présente convention.

Les parties s'engagent à disposer de tous les moyens permettant une sécurisation maximale des données transmises, quel que soit le support de transmission utilisé. Tout fichier et toute donnée transmis via Internet devront être protégés de telle façon qu'ils ne puissent être lus par des tiers.

Article 3.1 – Secret professionnel

Le CDG59 a accès, pour l'exécution de la présente convention, à des informations à caractère sensible et/ou ressortant de la vie privée, il sera tenu au secret professionnel, conformément à l'article 226-13 du Code Pénal. A ce titre, il est interdit de divulguer ces informations à des tiers, sauf s'il est contraint par des dispositions légales ou réglementaires impératives ou par une décision judiciaire.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la présente convention et continuera de subsister après sa cessation, sans limitation de durée, pour quelque cause que ce soit.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202079-DE

- Article 3.2 – Secret médical

Le CDG59 s'engage à respecter et à faire respecter la confidentialité des données de santé qui lui seraient éventuellement confiées, dans le cadre du secret professionnel et de la loi du 4 mars 2002 n°2002-303 et du code de bonne conduite annexé à la convention AERAS REVISEE.

Lorsqu'une collectivité, un établissement ou une personne physique adresse des documents sans notion de « secret médical » (courrier non adressé à un médecin …) le CDG59 veillera au respect du secret professionnel.

Article 5 – Prise d'effet, durée et résiliation de la convention

La présente convention prend effet au 1er janvier 2025 et s'achève le 31 décembre 2028.

Les parties conviennent que cette convention pourra être résiliée au moyen d'une lettre recommandée par chacune des parties à tout moment, sous réserve d'un préavis de six (6) mois.

Article 6 – Frais de participation de la collectivité

La collectivité participe aux frais d'intervention du CDG59 à raison de la masse salariale assurée déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. Cette participation est fixée à 4% de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le Conseil d'Administration du CDG59.

Le recouvrement de cette participation est assuré annuellement par le CDG59.

Fait en double exemplaire entre les soussignés.

A …… le ……

Pour la collectivité/l'établissement
Le Maire ou Le Président

Pour le Président du CDG59 et par délégation,
Le Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202079-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024.

et publication du :
07/12/*2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 079
Objet : Assurance statutaire

L'adhésion au contrat groupe est liée à la signature d'une convention de gestion permettant de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la commune.

Cette convention définit les interventions du CDG59 qui portent notamment sur :

- Les tâches liées à la passation et à la gestion du marché public,
- Le suivi de l'exécution du contrat,
- Un rôle d'information et de conseil.

La commune participe aux frais d'intervention du CDG59 à raison de la masse salariale déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. Cette participation est fixée à 4 % de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le conseil d'administration du CDG59.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord à compter du 1er janvier 2025,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59,
- De signer la convention d'adhésion proposée par le CDG59.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à

- Adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord à compter du 1er janvier 2025,
- A signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59,
- A signer la convention d'adhésion proposée par le CDG59.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202079-DE

Fait à BAUVIN
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202080-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024
et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 080
Objet : Révision du Plan Local de Publicité

I. Présentation du RLPi révisé, arrêté le 18 octobre 2024 :

Dans le cadre de la révision du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet de RLPi le 18 octobre 2024.

Le règlement local de publicité est un document qui encadre l'affichage extérieur (publicités, enseignes et préenseignes) en adaptant la règlementation nationale fixée par le code de l'environnement à un contexte local. Cette réglementation de la publicité extérieure tend à concilier la protection du cadre de vie et des paysages avec la liberté d'expression que représente la publicité et la liberté du commerce et de l'industrie.

La procédure d'élaboration du RLPi est calquée sur celle du Plan Local d'urbanisme dont il constitue une annexe. La Métropole Européenne de Lille s'est dotée de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal qui a été approuvé le 19 décembre 2019, et est entré en vigueur sur 85 communes le 18 juin 2020.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de ce premier règlement local de publicité avaient été définis comme suit par le conseil métropolitain :
- lutter contre la pollution visuelle pouvant résulter de l'affichage commercial,
- contribuer à réduire la facture énergétique,
- renforcer l'identité du territoire métropolitain.

Par délibération 23 C 0407 du 15 décembre 2023, le conseil de la métropole européenne de Lille a ainsi décidé d'engager la révision générale de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

La procédure de révision du RLPi renforcent les objectifs du premier RLPi en :

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202080-DE

– ÉTENDANT L'APPLICATION DU RLPI SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU TERRITOIRE

Dix communes sont actuellement non couvertes par le RLPi Métropolitain (communes de l'ex CCHD et ex CC des Weppes) car la délibération de prescription du premier RLP a été prise en 2013 et, compte tenu du degré d'avancement de la procédure au moment de l'évolution du périmètre de la MEL, le choix a été fait de poursuivre la procédure sur 85 communes comme pour le PLU2.

La révision du RLPi permet d'étendre l'application du Règlement Local de Publicité intercommunal à l'ensemble des 95 communes qui composent aujourd'hui la MEL. L'objectif est de garantir une cohérence territoriale et de renforcer l'identité du territoire métropolitain, en évitant notamment les effets de report de publicités d'une commune à une autre.

- PRENANT EN COMPTE LE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE EN DATE DU 03 AVRIL 2023

Par une requête et un mémoire enregistrés le 13 février 2020 et le 16 décembre 2022, le syndicat national de la publicité numérique (SNPN) a demandé au tribunal l'annulation de la délibération du 19 décembre 2019.

Le Tribunal Administratif de Lille a rendu son jugement le 03 avril dernier.

Si le juge a écarté la majorité des moyens soulevés à l'encontre du RLPi Métropolitain, il a cependant censuré partiellement le document sur deux points :

– Le classement en zone de publicité n°3, des territoires des communes d'Armentières, de Croix, de Leers, de Lys-lez-Lannoy, de Marquette, de La Madeleine, de Marcq-en-Barœul, de Saint-André, de Toufflers, d'Hallennes-lez-Haubourdin, d'Haubourdin et de Wattignies.

Le juge considère que l'application du zonage ZP3 (zonage le moins restrictif correspondant aux secteurs à vocation d'activités économiques, notamment commerciales) sur des secteurs résidentiels constitue d'une erreur manifeste d'appréciation.

– L'article 4 du Titre 1 du règlement, en ce qu'il instaure, au sein de la zone de publicité n°3, des règles de densité lorsque la longueur de façade sur rue de l'unité foncière est inférieure à 25 mètres, hors les agglomérations de Lille et Hellemmes.

Le SNPN a interjeté appel du jugement le 02 juin 2023.

La présente procédure de révision permet donc de palier au plus vite la censure du juge administratif afin de refixer des règles spécifiques et homogènes sur l'ensemble du territoire.

- TENANT COMPTE DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Le sujet de la publicité a été l'un des axes de réflexion des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, travaux traduits en partie par la loi Climat.

Cette loi permet désormais au règlement local de Publicité de fixer des règles pour les dispositifs lumineux situés à l'intérieur des vitrines, et visibles depuis la rue (réglementation de la taille, de l'espace alloué, des horaires d'utilisation...). Cette nouvelle possibilité de règlementation était attendue par de nombreuses communes

La procédure de révision est donc l'occasion de tenir compte des évolutions règlementaires intervenues depuis 2020 notamment en intégrant des dispositions relatives aux publicités lumineuses derrières les vitrines. Ainsi, le RLPi arrêté au Conseil métropolitain du 18 octobre 2024 propose de moduler la taille maximale admise en fonction du zonage selon la règle suivante :

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202080-DE

SECTEURS DE HAUT INTÉRÊT PAYSAGER ZP1 et ZP4	SECTEURS À DOMINANTE RÉSIDENTIELLE OU MIXTE ZP2 et ZP5	SECTEURS ÉCONOMIQUES, NOTAMMENT COMMERCIALES ZP3
10 % de la surface totale Des vitrines et baies du local	15% de la surface totale Des vitrines et baies du local	25% de la surface totale Des vitrines et baies du local

- CORRIGER ET ADAPTER LE DOCUMENT

Enfin, la procédure de révision est l'occasion de consolider et de sécuriser le règlement local de publicité en prenant notamment en compte les évolutions du territoire résultant du nouveau PLU (évolution des zones urbanisées, clarification des règles, annexes à actualiser, nouveaux périmètres de protection patrimoniale...).

Sur la commune de BAUVIN, le projet de RLPi prévoit entre autres :
En matière d'horaire d'extinction, il est proposé de fixer les mêmes règles que pour les enseignes extérieures à savoir : "Les enseignes lumineuses sont éteintes entre 23 heures et 7 heures, lorsque l'activité signalée a cessé. Lorsqu'une activité cesse ou commence entre 22 heures et 6 heures du matin, les enseignes sont éteintes au plus tard une heure après la cessation d'activité de l'établissement et peuvent être allumées une heure avant la reprise de cette activité."

Cette règle, qui répond à l'objectif de contribuer à réduire la facture énergétique, permet d'harmoniser les règles applicables à l'ensemble des dispositifs d'un commerce, que ce soit les dispositifs extérieurs ou intérieurs.

En matière de surface, la règle pourrait reposer sur un format maximum par dispositif (2,1 m² par exemple) avec une règle de densité du nombre de dispositif (en fonction de la longueur linéaire des vitrines ou des baies par exemple)

Enfin, comme pour les enseignes extérieures, une interdiction pourrait être posée pour les publicités lumineuses et les enseignes lumineuses situées à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local à usage commercial dans les secteurs patrimoniaux (Site Patrimonial Remarquable, Périmètre des Monuments Historiques…)

Le projet de RLPi ainsi adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille est consultable sur le site dédié : *https://documents-rlpi.lillemetropole.fr/RLPi_arret.html)*

II. La consultation des communes dans le cadre de la procédure de révision du RLPi :

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet de RLPi adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL. Si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet de RLPi devra *à minima* faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le RLPi arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue début 2025.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de RLPi ainsi présenté et des discussions en séance :

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202080-DE

– Le Conseil municipal de Bauvin émet un avis favorable et unanime sur le projet de RLPi arrêté par le Conseil métropolitain. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202081-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024.

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 081
Objet : Admission en non valeur

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes).
  Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- Les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette).
  Pour ces créances éteintes, la Commune et le Service de Gestion Comptable d'Armentières (SGC) ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.

Par courriel du 16 septembre 2024, le SGC a informé la Commune :

- Qu'une somme de 1 537.94 € doit être inscrite en admission en non-valeur (article 6541).

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'admettre en non-valeur à l'article 6541 du budget 2024 la somme de 1 537.94 €.

L'Assemblée, à l'unanimité admet en non-valeur à l'article 6541 du budget 2024 la somme de 1 537.94 €

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202081-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202082-DE

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE BAUVIN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

La commune de Bauvin représentée par son Maire en exercice, Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 05 juillet 2020, ci-après désignée par le terme de « ville »

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) représenté par Madame DUCROCQ Hélène, agissant en qualité de Vice-Présidente, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2024, ci-après désigné par le terme « CCAS »

ont convenu et arrêté ce qui suit,

Préambule

Le statut des CCAS est régi par les articles L.123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

En tant qu'établissement public administratif, le CCAS dispose d'un pouvoir propre, exercé grâce à un budget, un personnel et un patrimoine distincts de celui de la Ville.

Pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la Ville attribue au CCAS une subvention annuelle et lui apporte également divers concours et services permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et la gestion des moyens respectifs, tout en garantissant la cohérence globale du fonctionnement des services del'action sociale.

Aussi, et afin de répondre aux obligations légales en la matière, la Ville et le CCAS se sont mis d'accord sur une mise en commun de leurs moyens, et ont convenu de la conclusion d'une convention définissant l'étendue des prestations et concours ainsi apportés par la Ville en dehors de la subvention annuelle d'équilibre du budget.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville pour participer au fonctionnement du CCAS en définissant et précisant la nature de ces derniers.

Cette convention recense en conséquence les moyens et fonctions supports concernés par ces concours.

Article 2 : Moyens mis à disposition

En vertu de la présente convention, le CCAS bénéficiera du support régulier des services de la Ville

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202082-DE

nécessaire à son bon fonctionnement. Ces prestations et concours seront réalisés par le biais des services notamment énumérés ci-dessous :

- Ressources humaines
- Finances,
- Techniques,
- Autres services supports (informatique, communication, etc...)

Le contenu précis et exhaustif des services et concours apportés au CCAS est détaillé en annexe pour chacune des fonctions énumérées.

En sus de ce qui précède, le CCAS pourra, de manière exceptionnelle, avoir recours à l'expertise, au conseil et à l'assistance des services de la Ville non mentionnés.

Si tout ou partie de ces concours venaient toutefois à devenir réguliers ou récurrents, l'intégration des prestations en question sera étudié et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

De plus, afin que le CCAS puisse exercer son activité, la Ville met à disposition les locaux situés au 25 rue Jean Jaurès à Bauvin.

Article 3 : Modalités de valorisation des moyens et fonctions ressources apportées par la Ville auCCAS

Les prestations et concours apportés par la Ville au CCAS peuvent être réalisés, soit directement en régievia ses propres services, soit par le biais de ses propres marchés publics.

Suivant la nature des prestations et concours réalisés au profit du CCAS, différentes modalités de valorisation pourront être mises en œuvre, notamment :

- Sur la base d'un prorata de la masse salariale du service exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP) lissé sur l'année,
- Au coût réel ou direct pour toutes les fournitures prises sur les stocks de la Ville ou donnant lieu à facturation d'un tiers,

Article 4 : Modalités financières de refacturation des moyens et fonctions ressources

Les prestations apportées par les services de la Ville au CCAS, ou du CCAS vers la Ville mentionnées ci-dessous, seront calculés annuellement et feront donc l'objet d'une refacturation annuelle, sauf éventuelles indications contraires.

La Ville émettra le titre de recette correspondant à la somme des prestations valorisées sur la base des montants et modalités de valorisation figurant dans la présente convention. Le CCAS remboursera la Ville sur cette base, et inversement.

Article 5 : Clause de réciprocité

De même, toute intervention d'agents du CCAS au bénéfice de la Ville donnera lieu à facturation à la Ville par le CCAS.

Article 6 : Engagements du CCAS

Dans le cadre de ce soutien financier apporté par la Ville, le CCAS s'engage à présenter chaque année à la Ville un rapport d'activité de l'année N-1.
Ce rapport sera remis au plus tard le 1er février N+1.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202082-DE

Article 6 : Durée et effets de la présente convention

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de trois ans.

A l'issue, ses modalités d'application seront réétudiées et potentiellement réévaluées.

Article 7 : Modification et résiliation de la convention

A l'initiative de l'une des deux parties, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la convention fera l'objet d'un avenant soumis au conseil municipal et au conseil d'administration du CCAS.

La présente convention pourra être résiliée soit d'un accord commun entre les parties, soit par l'une oul'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 6 mois consécutifs à la notification de la délibérationde l'organe délibérant compétent.

Article 8 : Responsabilités

La Ville et le CCAS déclarent avoir souscrit auprès des compagnies notoirement solvables, des polices d'assurance dont l'objet est de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elles encourent du fait des activités respectives découlant de la présente convention ainsi que des prestations et concours.

Article 9 : Litiges relatifs à la présente convention

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de ces voies amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Bauvin en double exemplaire
Le……..

Pour la Ville de Bauvin
Le Maire,
Louis-Pascal LEBARGY

Pour le CCAS de Bauvin,
La Vice-Présidente,
Hélène DUCROCQ

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202082-DE

ANNEXE

Répartition des prestations sur la base d'un prorata de la masse salariale du service exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP) lissé sur l'année			
Fonctions	**Taux d'emploi (ETP)**	**% budget commune**	**% budget CCAS**
Service Ressources Humaines : pilotage des ressources humaines (entretiens professionnels, fiches de poste, organigramme, plan de formation, protection sociale complémentaire, rédaction délibérations, etc…), gestion administrative et statutaire des agents tous statuts confondus, gestion des effectifs, recrutements et de la mobilité, gestion et la préparation des instances paritaires (CST), gestion du temps de travail (absences, application des règlements du temps de travail), traitement de la paie, élaboration et suivi budgétaire des crédits relatifs au personnel, rédaction du rapport social unique, gestion des dossiers liés au suivi médical des agents, etc…			
Responsable Ressources Humaines	1	97 %	3 %
Agent Ressources Humaines	1	97 %	3 %
Services Finances: préparation budgétaire, production des documents comptables et budgétaires, rédaction des projets de délibérations du CCAS dans ce domaine, mandatement des recettes et les dépenses, enregistrement des marchés, suivi des dépenses et des recettes, etc…			
Responsable Finances	1	97 %	3 %
Agent comptabilité	1	97 %	3 %
Support informatique: Projets d'informatisation, bon fonctionnement des applications informatiques, déploiement et maintenance du réseau informatique, des liaisons Internet, des dispositifs de sécurité et mobilité, administration des serveurs et des copieurs, déploiement et maintenance des postes informatiques, rôle d'intermédiaire avec les éditeurs logiciels, le cas échéant			
Agent informatique	0.69	97 %	3 %
Support communication: le ccas peut avoir recours à l'agent de communication pour la création graphique de flyers, documents d'information, etc… Il peut solliciter la commune pour la diffusion de ses informations sur les différents supports municipaux (bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet) Dans le cas du recours à un prestataire extérieur pour l'impression de documents exclusifs au ccas, la charge financière revient exclusivement au ccas.			
Agent de communication	1	97 %	3 %
Service technique: suivi et gestion des maintenances, travaux, mises aux normes, manutention pour festivités, service de dépannage auprès des personnes âgées, etc…			
Responsable des services techniques	1	97 %	3 %
Agents du service technique	1.85	10 %	90 %
Autres fonctions : nettoyage des locaux du CCAS, assistant de prévention (réaliser diverses études en matière d'hygiène et de sécurité, actions de prévention, réalisation de fiches techniques, mise en place d'outils intéressant l'hygiène et la sécurité au travail), transport des ainés			
Agent d'entretien	1	82 %	18 %
Assistant de prévention	1	98.50%	1.50%
Transport des aînés	1	91.50 %	8.50 %

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202082-DE

A contrario, un agent technique du ccas, en raison de ses compétences et habilitations techniques, sera amené à effectuer des missions pour la commune.

Répartition			
Fonctions	Taux d'emploi	% budget commune	% budget CCAS
Agent technique du CCAS	1	20 %	80 %

Répartition au coût réel ou direct pour toutes les fournitures prises sur les stocks de la Ville ou donnant lieu à facturation d'un tiers		
Fonctions	**% budget commune**	**% budget CCAS**
Serveur (achat ou location et maintenance calculé sur la base du nombre d'utilisateurs au prorata)	87 %	13 %
Logiciels métiers (comptabilitié, paye, etc…) et frais associés	97 %	3 %
Produits d'entretien	Refacturé au CCAS sur la base des dépenses réelles	
Télécommunications		
Fluides, énergies		
Vérification systèmes de protection incendie		
Carburant/Taxes sur les véhicules		
Achat de petites fournitures avec la régie d'avances ou sur le compte professionnel d'un fournisseur à titre exceptionnel		
Vérif installations électriques		
Affranchissement du courrier du CCAS par la Ville	Affranchissement: refacturation de l'affranchissement suivant les coûts réels fournis par la machine à affranchir. Périodicité de la facturation: annuelle Par ailleurs, un agent du CCAS assurera la navette courrier entre la mairie et le CCAS et se chargera de faire le reporting des consommations et fournira les éléments au service finances de la commune.	

Etant précisé ici que :

- Les véhicules des deux entités sont mutualisés selon les besoins dans cette proportion :

- 60 % des véhicules du CCAS sont utilisés pour des besoins communaux,
- 20 % des véhicules communaux sont utilisés pour des besoins du ccas.

Chacune des entités entretiendra son propre parc de véhicules et prendra à ses frais toutes les charges relevant de l'entretien, les contrôles techniques, la fourniture de carburant, etc…

- La ville met à disposition du CCAS du matériel (tables, chaises, etc…) pour ses manifestations à titre gracieux.

- Le personnel du CCAS désirant se restaurer au restaurant municipal le midi pourra bénéficier du tarif « Personnel communal ».

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202082-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En tant qu'agent public et dans le cadre de vos fonctions, ou en tant qu'élu, vous êtes amenés à faire appel à des prestataires pour l'achat de fournitures et matériels divers, pour réaliser des prestations de service, ou pour exécuter des travaux. Ce guide a pour objectif de présenter le cadre dans lequel ces achats doivent être réalisés.

Les principes de base de la commande publique

Tout acheteur se doit de respecter trois principes fondamentaux de la commande publique ayant valeur constitutionnelle :

L'égalité de traitement entre les candidats

Interdit toute discrimination ou favoritisme et exige de la collectivité une impartialité à chaque étape de l'achat. L'acheteur doit veiller à maintenir les candidats à un même niveau d'information tout au long de la procédure.

La transparence des procédures

Les règles de consultation doivent être déterminées au lancement de la consultation et sont intangibles. Cela suppose que l'acheteur veille à la traçabilité des échanges effectués avec chacun des candidats. Cette traçabilité doit permettre de conserver par écrit les étapes de la procédure.

Liberté d'accès à la commande publique

Toute personne doit avoir connaissance des besoins de la collectivité. L'acheteur devra veiller à n'inclure aucune clause discriminatoire et n'imposer aucune contrainte susceptible de favoriser certains candidats dans la gestion de son achat

Ces principes, qui s'appliquent à tout achat quel que soit le montant et ce, dès le 1er €, permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique. Même en l'absence de publicité et de mise en concurrence, il convient de :

Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin	Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics	Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire
L'offre pertinente est celle qui respecter les exigences du besoin déterminé et qui a pour objet de répondre exclusivement à ce besoin	Cela revient à choisir l'offre économiquement la plus avantageuse en se basant sur le rapport qualité-prix via plusieurs critères (sauf exceptions) et à s'assurer que le prestataire est concurrentiel en termes tarifaires	Il peut être tentant de ne choisir de travailler qu'avec un prestataire que l'on connait et en qui l'on a confiance même lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles. Toutefois, cela contrevient au principe de mise en concurrence acté en conseil municipal

Ce guide a été élaboré dans le respect de ces devoirs et obligations.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Le code de la commande publique autorise de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats inférieurs à 40 000 € HT, tout en veillant au respect des principes cités précédemment.

Afin que les grands principes de la commande publique soient respectés et afin d'assurer une commande publique efficiente, le processus d'achat acté dans la collectivité impose une mise en concurrence formelle à partir de 3 000.01 € HT. Au cours de ce processus d'achat, il est strictement interdit d'avoir des contacts informels avec les potentiels fournisseurs ou prestataires.

Toutefois, chaque achat étant différent et faisant appel à des compétences spécifiques, le choix de la procédure à mener est rationalisée en fonction de plusieurs éléments :

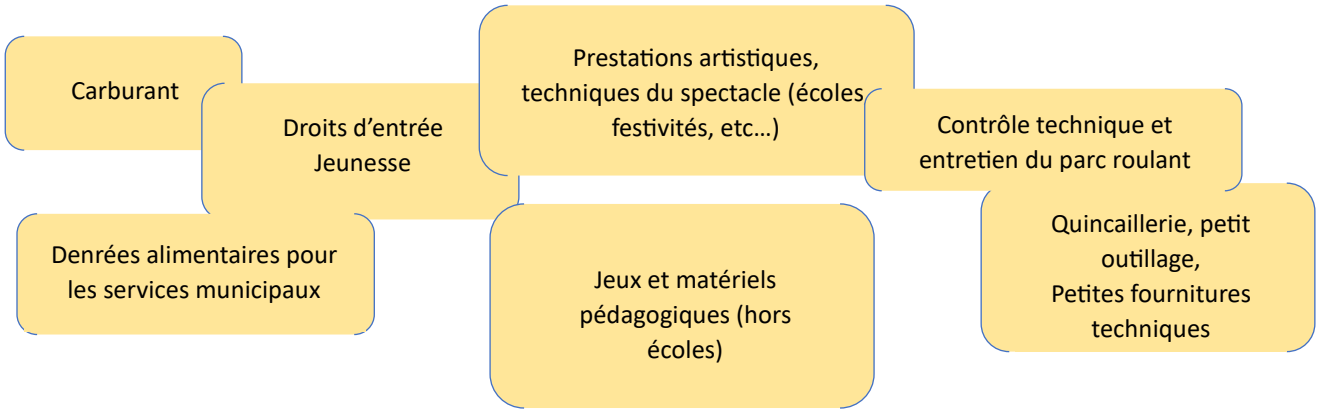
		Secteur concurrentiel	
		Oui	**Non**
Connaissance du secteur d'activité	**Bonne**	Consultation 3 devis obligatoire	Consultation 3 devis facultative
	Faible	Consultation 3 devis obligatoire avec sourcing possible (cf. page 8)	Selon la complexité de l'achat envisagé, au cas par cas

En-dessous de 40 000 € HT de dépenses à l'année, la dispense de mise en concurrence s'appliquera dans les conditions suivantes :

- **En cas d'urgence avérée** résultant de circonstances imprévisibles et extérieures à la collectivité (ex : catastrophe naturelle nécessitant une réparation rapide d'une toiture, réparation sur un système de chauffage dans un bâtiment communal en période hivernale, bâtiment mettant en danger la sécurité des usagers, …),
- Lorsque l'achat émane d'un **secteur sans concurrence possible** (monopole, licence, logiciel, etc…).

Cette demande de dispense devra être dûment motivée et justifiée par le service acheteur.

De même, pour certaines catégories d'achats susceptible de dépasser le seuil de 3 000.01 € HT précité, compte tenu de leur nature et dans la mesure où le montant annuel de ces achats ne dépasse pas 40 000 € HT, aucune mise en concurrence formelle ne sera mise en œuvre :



Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Avant toute décision, je dois donc estimer le montant de mon besoin (qui ne correspond pas nécessairement au budget qui m'a été octroyé pour l'année en cours).

Il est rappelé ici l'impossibilité de « saucissonner » artificiellement le besoin au risque d'irrégularité de la procédure : il faut déterminer la valeur estimée des besoins relatifs à l'ensemble des opérations et des prestations homogènes sur l'année. Passer plusieurs procédures de faibles montants pour un même besoin est donc illégal.

Pour des travaux, doit être prise en compte la valeur globale de travaux similaires même si ceux-ci seront réalisés de manière fractionnée (ex : travaux de réfection de toitures étalés sur trois ans) ou des travaux se rapportant à une même opération (ex : travaux de réfection d'un bâtiment communal même s'il y a plusieurs corps de métiers susceptibles d'intervenir, la fourniture et pose de clôtures nécessitant en amont la dépose des clôtures existantes font partie d'une seule et même opération).

Pour des fournitures et services, doit être prise en compte la valeur totale annuelle des fournitures/services susceptibles d'être regardés comme homogènes (matériels informatiques, matériels de restauration) ou faisant partie d'une unité fonctionnelle (ex : achat de matériels de restauration pour réaménager un espace ou achat de mobiliers, lits de camps et tapis de sols pour équiper une seule et même école).
Ainsi, il ne sera pas possible de fractionner les achats de même nature en cours d'année pour rester sous le seuil obligatoire de mise en concurrence formelle de3 000.01 € HT.
De même, pour un service similaire (ex : contrat de vérification des alarmes incendie) dont le besoin existe continuellement (contrôles périodiques obligatoires), un contrat sur plusieurs années doit être établi, c'est le montant de la durée défini dudit contrat qui doit être prise en compte.

Les tranches d'achat

Pour sécuriser les achats entre 3 000.01 € et 40 000 € HT ne bénéficiant pas d'une dispense de procédure telle que définie à la page 2 *(ex : achat estimé à 10 000 € HT dans un domaine où le secteur est concurrentiel et j'ai une bonne connaissance du secteur d'activité)*, et afin d'homogénéiser les process d'achat en interne, des tranches d'achats sont instaurées :

Tranches d'achat	Procédure d'achat
1 à 3 000.00 € HT	Pas de mise en concurrence
3 000.01 € à 24 999.99 € HT	Mise en concurrence simplifiée
25 000 € à 39 999.99 € HT	Mise en concurrence formelle
Au-delà de 40 000.00 € HT	Les procédures de passation étant définies dans le Code de la Commande Publique, ce sont donc ces règles qui s'appliquent. Il n'y sera pas fait mention dans ce guide. Le service Finances gère la procédure sur le plan administratif mais il appartient au service gestionnaire de rédiger le cahier des charges techniques.

Si le besoin a été mal estimé et que le devis remis par le(s) fournisseur(s) est(sont) plus élevé(s), l'achat est susceptible d'être reporté pour appliquer la bonne procédure d'achat.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Pour les deux tranches d'achat où une mise en concurrence est mise en place, vous devez définir des critères en amont. Il est précisé ici que ces critères ne peuvent plus être modifiés une fois la procédure lancée.

FOCUS SUR LES CRITERES : Vous devez choisir *a minima* deux critères (prix, délai, qualité technique, critère environnemental, etc…) qui doivent être pondérés avec un nombre de points total de 100 à répartir entre eux (exemple : 40 points pour le prix et 60 points pour le délai).

Vous ne pouvez choisir que le critère prix si votre descriptif est précis et suffisamment détaillé mais cela ne peut concerner que l'achat de fournitures ou prestations standard dont la qualité n'est pas susceptible de varier d'une entreprise à une autre.

Quelles traces dois-je conserver de mes achats ?

En tant que service gestionnaire, vous devez prendre en compte le fait que la collectivité peut être amenée à produire des justificatifs sur simple demande des organismes de contrôle (Préfecture, Service de Gestion Comptable, Chambre Régionale des Comptes, etc…).

Le service gestionnaire devra donc conserver une trace de ses modalités d'achat (ex : mails envoyés aux candidats, devis demandés, devis obtenus, preuves de comparatifs de prix internet ou catalogue, etc…) et ce, quel que soit le montant engagé.

Les risques encourus en cas de non-respect des règles de la commande publique

Le droit de la commande publique dispose de plusieurs moyens de sanctionner des irrégularités tant sur le plan administratif que pénal :

- Une entreprise évincée peut déposer un recours,
- Dans le cadre du contrôle de légalité que la Préfecture exerce sur les actes administratifs des collectivités, la Préfecture peut intenter une action en justice à l'encontre de la collectivité,
- Sur le plan pénal, un agent public peut être sanctionné en cas de délit de favoritisme, de prise illégale d'intérêts, de concussion, de corruption passive, de trafic d'influence.
- Dans le cadre de ses fonctions, l'agent public peut être sanctionné s'il ne respecte pas les règles de publicité et de mise en concurrence : Lorsque l'agent territorial ne respecte pas :
    - Les règles de publicité et de mise en concurrence dans la passation du marché, ou lorsqu'il ne suit pas les procédures prévues par le Code de la commande publique,
    - Les obligations contractuelles (exemple : en ne vérifiant pas la conformité des prestations, en ne contrôlant pas la qualité des travaux ou des fournitures, ou en ne signalant pas les éventuels retards ou malfaçons),
    - Les règles de gestion financière (exemple : en ne vérifiant pas la régularité des factures ou des paiements, en ne contrôlant pas les avances ou les acomptes, ou en ne signalant pas les irrégularités).

Afin d'être certain de la procédure à mener, il vous est recommandé de vous rapprocher du service finances dès la notification, même provisoire, de vos crédits budgétaires pour préparer et programmer vos achats.

Le mot-clé : Anticipation

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Achats entre 1 & 3 000.00 € HT
Pas de mise en concurrence

Il n'est pas nécessaire de consulter plusieurs prestataires et aucune demande de devis n'est obligatoire. Néanmoins, le service gestionnaire devra être vigilant quant au fait de rechercher la meilleure offre et ne pas contracter systématiquement avec le même prestataire. Sauf exception laissée au libre choix du responsable de service, la mise en concurrence est ainsi limitée aux comparaisons de prix sur catalogue ou sur internet, à la prospection dans les magasins environnants, etc…

La comparaison doit être réalisée sur la même base afin de comparer ce qui est comparable.

Même dans ce cadre, le service gestionnaire doit obligatoirement posséder la traçabilité complète de la procédure menée (ex : preuves de comparatifs de prix internet ou catalogue, etc…) et ce, quel que soit le montant engagé. Le service peut également solliciter une seule entreprise pour l'achat ou la prestation envisagée.



A partir du moment où le service demande deux devis, même en-dessous de 3 000.00 € HT, la mise en concurrence doit être formalisée et faire l'objet d'un écrit avec des critères d'analyse et une date limite de remise du devis.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Achats entre 3 000.01 € & 24 999.99 € HT
Mise en concurrence simplifiée

Si une mise en concurrence doit être menée, plusieurs précautions doivent être prises afin de ne pas fausser le process achat et respecter les grands principes de la commande publique.

A partir de ce montant de 3 000 € HT, la procédure est principalement gérée par le service gestionnaire avec l'aide du service finances. Les documents de consultation et d'analyse des offres seront également simplifiés. Le devis constituera l'offre financière des entreprises.

Le service gestionnaire
- Rédige un descriptif technique des prestations attendues
- Définit les critères sur lesquels l'analyse des devis sera réalisée
- Relève les coordonnées mail des entreprises qu'il souhaite solliciter (selon la nature de l'achat, d'autres modalités de publicité pourraient être mises en œuvre et à définir avec le service finances lors de l'étape suivante)

Le service finances **peut** apporter son assistance dès cette 1ère étape

Le service finances rédige une lettre de consultation sur la base des éléments fournis

Le service gestionnaire envoie aux entreprises les documents suivants par mail (cf. modèle figurant en annexe) :
- Descriptif technique
- Lettre de consultation
- Conditions Générales d'Achat de Bauvin
- Eventuelles pièces annexes

Analyse des offres par le service gestionnaire et le service finances

Le service finances **peut** faire les demandes par mail pour vous

Jusqu'à 30 jours de délai de réponse laissé aux entreprises selon la nature de l'achat

Phase de notification par le service finances :
- Rapport d'analyse des offres simplifié (analyse technique par le service gestionnaire),
- Vérification de la régularité fiscale et sociale du candidat potentiellement retenu,
- Rédaction et envoi courriers.

Compte tenu des obligations pour l'acheteur de contrôler que le prestataire réponde bien à ses obligations fiscales et sociales, Il vous appartient de prendre en compte ce délai de vérification dans le process achat car, avant d'engager une dépense, si celle-ci dépasse les 5 000 €, le service finances sollicitera le prestataire pour obtenir les attestations fiscales et sociales.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Achats entre 25 000 € et 39 999.99 € HT
Mise en concurrence formelle

Le seuil de 25 000 € HT a été choisi car le code de la commande publique impose :

- Un engagement écrit pour tout achat atteignant ce montant (exception faite pour les prestations intellectuelles telles que les missions de contrôle technique, CSPS, etc…dès le 1er €),
- Et la publication des « données essentielles » relative à ces achats au cours du 1er trimestre de l'année N+1.

Aussi, à partir de ce montant de 25 000 € HT, la procédure est totalement gérée par le service finances en lien avec le service gestionnaire. Un acte d'engagement sera rédigé pour formaliser l'achat.

Le service gestionnaire
- Rédige un descriptif technique des prestations attendues
- Définit les critères sur lesquels l'analyse des devis sera réalisée
- Relève les coordonnées mail des entreprises qu'il souhaite solliciter (selon la nature de l'achat, d'autres modalités de publicité pourraient être mises en œuvre et à définir avec le service finances lors de l'étape suivante)

Le service finances **doit** être sollicité dès cette étape

Le service finances rédige une lettre de consultation sur la base des éléments fournis

Le service finances envoie aux entreprises les documents suivants par mail :
- Descriptif technique
- Lettre de consultation
- Conditions Générales d'Achat de Bauvin
- Eventuelles pièces annexes

Jusqu'à 30 jours de délai de réponse laissé aux entreprises selon la nature de l'achat

Analyse des offres par le service gestionnaire et le service finances

Phase de notification par le service finances :
- Rapport d'analyse des offres simplifié (analyse technique par le service gestionnaire),
- Vérification de la régularité fiscale et sociale du candidat potentiellement retenu,
- Rédaction et envoi courriers.

Compte tenu des obligations pour l'acheteur de contrôler que le prestataire réponde bien à ses obligations fiscales et sociales, Il vous appartient de prendre en compte ce délai de vérification dans le process achat car, avant d'engager une dépense, si celle-ci dépasse les 5 000 €, le service finances sollicitera le prestataire pour obtenir les attestations fiscales et sociales.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

FOCUS SUR LE SOURCING

Le Code de la Commande Publique rend possible pour un acheteur *« d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences »* afin de préparer la passation d'un marché public.
Le sourcing est **une procédure qui permet en amont d'un marché d'étudier l'offre disponible**. Il consiste pour l'acheteur public à étudier et analyser le marché avant de lancer une procédure d'achat. Concrètement, cela signifie qu'il va s'informer sur les fournisseurs disponibles, leurs produits ou services, et les conditions du marché pour bien préparer sa future commande.

Pourquoi faire du sourcing ?

Le sourcing permet de mieux comprendre le marché et d'assurer que les besoins de l'acheteur seront couverts de manière optimale. Voici quelques avantages :

- Améliorer la qualité des offres reçues : en discutant avec les fournisseurs, l'acheteur peut affiner son cahier des charges pour qu'il soit clair et réaliste.
- Favoriser la concurrence : en prenant contact avec plusieurs fournisseurs potentiels, on peut stimuler l'intérêt pour le marché public, ce qui peut augmenter le nombre de réponses et améliorer le rapport qualité/prix.
- Anticiper les contraintes : connaître les tendances, innovations et éventuels défis sur le marché (comme les pénuries ou les délais de livraison) permet de mieux préparer le projet.

Comment faire du sourcing ?

Le sourcing peut se faire de différentes manières, comme :

- Étudier des catalogues ou des sites internet de fournisseurs.
- Rencontrer des fournisseurs lors de salons professionnels ou événements.
- Demander des informations directement aux entreprises pour connaître leurs offres et les nouvelles solutions disponibles.

Les règles à respecter

Ces démarches d'échange sont bien sûr strictement encadrées par les règles de la commande publique, pour éviter tout favoritisme ou inégalité entre les entreprises.

- Les règles de forme :
  - La prise d'informations doit se faire nettement en amont de l'ouverture d'une procédure de passation de marché. Elle ne peut porter sur une procédure en cours.
  - La documentation recueillie et les échanges doivent être conservés.
- Les règles de fond :
  - Le besoin de la collectivité ne doit pas être clairement exprimé car pourrait conduire à une pré-étude de ce besoin et conférer un avantage aux entreprises consultées dans le cadre du sourcing. On s'enquiert des évolutions techniques et du savoir-faire des entreprises.
  - On ne demande pas de devis ou d'offre, on se renseigne sur les prix pratiqués ou les tarifs publics disponibles.

En résumé

Le sourcing, c'est comme "prendre la température" du marché avant de passer commande. Cela permet d'assurer que la future consultation soit adaptée, compétitive, et réaliste.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Annexe 1 : Modèle de courriel pour solliciter des offres (jusqu'à 24 999.99 € HT)

Objet : Consultation pour [préciser l'objet de la demande]

Bonjour,

La commune de Bauvin a décidé de procéder à une consultation simplifiée pour les achats/prestations reprises dans le descriptif technique ci-joint.

À ce titre, je vous sollicite afin d'obtenir votre meilleure proposition concernant ces prestations.

Le contenu de votre offre devra comprendre [à adapter selon le besoin] :

- Un devis daté où devra figurer le délai de livraison,
- Le descriptif technique du produit détaillé,
- Etc…

Votre offre sera jugée en fonction [du/des] critère(s) indiqué(s) ci-dessous et pondéré(s) de la manière suivante :

Prix	35 %
Délai d'exécution/de livraison	35 %
Qualité des produits proposés (à préciser si besoin)	30 %

Les date et heure limites de remise des offres sont fixées au [XXXXXXXX/20XX à xxhxx] (entre 4 et 30 jours en fonction du produit ou de la prestation demandé(e)). Une offre remise au-delà de cette limite ne pourra être prise en compte.

Votre offre devra être adressée par mail à l'adresse suivante : @villedebauvin.fr.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette consultation.

Cordialement.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

Annexe 2 : Conditions générales d'achat

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

relatives aux achats de fournitures, aux services et aux réalisations de travaux

Article 1 – Champ d'application des présentes conditions
Les présentes conditions générales d'achat (CGA) ont pour objet de définir le cadre des relations contractuelles entre la Ville de BAUVIN et ses cocontractants pour les marchés passés en procédure adaptée.
Sauf dérogation exprimée dans les présentes CGA ou dans ses annexes, les dispositions du CCAG en vigueur sont applicables.
Il peut être dérogé aux présentes CGA dans les pièces particulières du marché. En cas de mention contradictoire, ces dernières prévalent.
Les conditions générales de vente ne prévalent pas sur les présentes CGA.

Article 2 – Objet du marché
L'objet de la commande et son contenu sont spécifiés sur la lettre de consultation (le cas échéant) et sur le bon de commande.
L'entreprise qui présente son offre doit obligatoirement indiquer sur son offre (dûment datée et signée) les dates ou le délai de livraison/d'exécution à compter de la réception du bon de commande.

Article 3 – Notification
La notification du marché consiste à envoyer par courriel au titulaire le bon de commande et ses annexes (devis). Dans ce cas, ce sera la date d'envoi par ce biais qui fera office de point de départ pour le délai de livraison/exécution.

Article 4 - Pièces constitutives du marché
Par dérogation aux CCAG en vigueur, les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité (sauf stipulation contraire dans les autres pièces du marché) :

- Le bon de commande,
- Les présentes Conditions Générales d'Achat,
- Les CCAG 2021,
- L'offre technique et financière de l'entreprise ou son devis (daté et signé).

Article 5 – Lieu et délai d'exécution
Concernant les achats de Fournitures Courantes et Services (FCS), les produits et les prestations sont délivrés à la date indiquée sur le bon de commande et/ou devis.
Concernant les travaux, la date de commencement et la durée d'exécution sont celles indiquées sur le devis et/ou le bon de commande.

Article 6 - Prestations supplémentaires
Aucune prestation supplémentaire ou modification ne pourra être exécutée sans accord préalable de la collectivité et notifié par écrit (courriel).

Article 7 – Modalités de règlement
Un RIB ou RIP doit impérativement être joint au devis de la société.
Le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture sur Chorus pro. Ce délai pourra être interrompu si la facture n'est pas conforme au bon de commande.

Les factures doivent comporter le n° et la date du bon de commande, le détail des prestations réalisées, les montants HT, TTC et le montant de la TVA appliquée. Les factures doivent impérativement être adressées, sous 30 jours après la fin des prestations sur la plate-forme Chorus Pro.
Pour tout devis remis, des paiements par acomptes pourront être sollicités à compter du démarrage des travaux/prestations et selon l'état d'avancement.

Le titulaire est réputé accepter les présentes CGA s'il dépose une offre.

Article 8 – Montant des pénalités
Pour tout retard d'exécution pour lequel la Ville de BAUVIN n'a pas donné son accord pour prolonger le délai, le titulaire encourt une pénalité conformément au CCAG dont l'achat dépend.

Article 9 – Obligations fiscales et sociales
Tout prestataire de la Ville de BAUVIN est considéré être en règle au regard des interdictions de soumissionner. Tout prestataire s'engage également à produire une copie du jugement s'il est en redressement judiciaire.
De plus, la Ville de BAUVIN demandera à tout attributaire d'un bon de commande supérieur à 5 000 € les pièces justifiant de la régularité de ses obligations fiscales et sociales et les attestations d'assurance. Elles seront à remettre dans le délai imparti afin que le service acheteur puisse accepter définitivement la proposition de prix remise.

Article 10 – Assurances
A la signature du devis, le titulaire est réputé avoir contracté les assurances suivantes et devra pouvoir les communiquer à tout moment à l'émetteur du bon de commande :
-Une assurance au titre de la responsabilité civile garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution de la prestation.
-Une assurance au titre de la garantie décennale et au titre de la garantie biennale.

Article 11 – Sous-traitance
La sous-traitance est régie par la loi du 31 décembre 1975 et le Code des Marchés Publics (article 112 à 117). Le titulaire d'un marché peut sous-traiter partiellement son marché, à condition d'avoir préalablement obtenu l'accord de la Ville de BAUVIN. Le titulaire remet à la Ville, en recommandé :
-le formulaire DC4,
-la nature et le montant de la prestation qui sera sous-traitée,
-les attestations fiscales et sociales du sous-traitant,
-une attestation relative à la non-interdiction de concourir aux marchés publics,
Pour tout montant dû au sous-traitant supérieur à 600 € TTC, le paiement se fera directement à celui-ci. Les sous-traitants sont soumis aux mêmes CGA.

Article 12 – Réception des prestations
Pour toute prestation relevant des présentes CGA, la Ville en accepte la réception dès lors qu'elle mandate la facture relative à ces prestations. Sinon, les dispositions des CCAG en vigueur s'appliquent.

Article 13 – Garanties
Cf. les CCAG en vigueur.

Article 14 - Renseignements complémentaires/Litiges
Si le titulaire souhaite obtenir davantage d'informations ou faire une réclamation, il peut contacter à tout moment le service Achats : marchespublics@villedebauvin.fr et compta@villedebauvin.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

A été désignée comme secrétaire de séance : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 083
Objet : Guide interne de la commande publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dernier règlement intérieur des achats a été voté le 31 octobre 2020.

La rédaction d'un nouveau guide de la commande publique a été estimée nécessaire afin de transmettre les informations aux responsables de services et élus de manière plus pédagogique et de prendre en considération la réalité du contexte économique et ce, afin de rationaliser les achats et assurer une meilleure maîtrise du process achats au sein de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le guide interne de la commande publique ci-joint.

La présente délibération abroge la délibération susmentionnée du 31 octobre 2020.

L'Assemblée, à l'unanimité approuve ce guide interne de la commande publique

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202083-DE



Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202084-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 084
Objet : Modification des statuts du SIVU pour la gestion de la gendarmerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été informé par le Président du SIVU de la Gendarmerie d'une modification des statuts en raison de l'évolution du SIVU tant pour ce qui concerne la gestion du patrimoine immobilier que de la prise de compétence relative à la vidéoprotection de l'extension de la Gendarmerie.

Vous trouverez en annexe les statuts modifiés.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la modification des statuts ainsi présentés.

L'Assemblée, à l'unanimité approuve la modification des statuts du SIVU pour la gestion de la gendarmerie

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202084-DE



Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202084-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_12-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GENDARMERIE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
POUR LA GESTION
DE LA GENDARMERIE
SIEGE : HOTEL DE VILLE
59112 ANNOEULLIN

Nombre de Conseillers en exercice : **12**
Date de convocation : 2 Octobre 2024
Séance du 8 Octobre 2024
Délibération n°2024/12

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le huit octobre, les membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la construction et l'extension d'une Gendarmerie se sont réunis en l'hôtel de Ville d'ANNOEULLIN, suite à la convocation qui leur a été adressée dans les délais réglementaires.

Présents : MM. Philippe PARSY, Jean-Noël FENEL (délégué suppléant), Gérard MAYOR, Bruno RIGAUT, Mme Muriel CORE, MM. Bernard MASTAIN, Pascal HUJEUX (délégué suppléant), André-Luc DUBOIS.

Absents excusés : Mme Virginie SANCHEZ, MM. Éric BAUDIN, Romain DAUTIGNY, Kwami AGBEGNA, Olivier DORGES.

Absent : M. Pascal SERGENT.

MODIFICATION DES STATUTS

Lors de la séance du SIVU du 29 Juin 2023, les membres du syndicat s'étaient prononcés pour une prise de compétence relative à la coordination des équipements de vidéoprotection.

A la suite de la transmission de la délibération et des statuts modifiés, la préfecture a notifié au Président du SIVU que cette prise de compétence ne pouvait relever du Syndicat. La préfecture a toutefois permis durant cette période la prise en charge par le SIVU des dépenses d'études relatives à la vidéoprotection mais demande de revenir à une version antérieure des statuts. Ces derniers nécessitaient cependant quelques ajustements formels ce qui entraine une réécriture.

Monsieur le Président a proposé d'adopter les statuts du SIVU mis à jour.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chacune des Communes adhérentes au SIVU de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Appelés à délibérer, les membres du Conseil Syndical, unanimes, approuvent les modifications statutaires comme ci-dessus. (Statuts annexés à la présente délibération).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Noël FENEL.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Hôtel de Ville
59112 ANNŒULLIN

Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe PARSY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202084-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_12-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE LA GENDARMERIE
SIEGE : HOTEL DE VILLE
59112 ANNOEULLIN

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

STATUTS

Approuvés par Délibération du 29 Mai 1996 et par Arrêté Préfectoral du 6 Décembre 1996
Modifiés par Délibération du 15 Juin 2004 et par Arrêté Préfectoral du 11 Mars 2005
Modifiés par Délibération du 29 Juin 2023
Modifiés par Délibération du 8 Octobre 2024

Article 1 : Dénomination

Il est formé entre les Communes d'Allennes les Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin, Don et Provin, qui adhèrent aux présents statuts, un Syndicat Intercommunal qui prend la dénomination de SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE LA GENDARMERIE.

Article 2 : Objet du Syndicat

Le Syndicat a pour compétence la construction, les extensions et la gestion du patrimoine de la Gendarmerie sur le territoire de la Commune d'Annœullin.

Article 3 : Siège

Le siège du Syndicat est fixé à l'hôtel de ville d'Annœullin.

Article 4 : Durée

La durée du Syndicat est illimitée.

Article 5 : Ressources

Les ressources du Syndicat comprennent :

- Les participations des communes adhérentes calculées au prorata de leur population respective ;
- Le revenu des biens meubles ou immeubles qui constituent sont patrimoine ;
- Les sommes qu'il perçoit des Administrations Publiques, Associations ou particuliers en échange d'un service ;
- Les subventions de l'Etat, des collectivités Régionales ou Départementales et toutes aides publiques ;
- Le produit des dons et legs ;
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondants aux services assurés ;
- Le produit des emprunts.

Article 6 : Mode de représentation des communes

2 Délégués titulaires par commune + 2 délégués suppléants.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202084-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_12-DE

Article 7 : Composition du bureau et délégations

La composition du bureau est établie comme suit :

- 1 Président ;
- 2 Vice-Présidents ;

Le Comité Syndical peut confier au bureau, le règlement d'affaires, conformément au Code de l'Administration Territoriale, en lui donnant à cet effet une délégation dont il fixe les limites.
Lors de chaque réunion obligatoire, le Président et le bureau rendent compte au Comité Syndical de leurs travaux.

Article 8 : Fonctionnement du Syndicat

Le Président devra désigner, en dehors de ses membres, le personnel administratif nécessaire au fonctionnement du Syndicat, lequel sera rétribué.
D'autre part, des indemnités de fonction seront allouées au Président et aux vice-présidents.

Article 9 : Convocation du Comité Syndical

Le Comité Syndical se réunit une fois par trimestre. Le Président peut convoquer le comité chaque fois qu'il le juge utile ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Article 10 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur préparé par le Bureau sera proposé au Comité Syndical.

Article 11 : Règlement des litiges

Si un litige survenait entre le Syndicat et une ou plusieurs communes qui n'aurait pu être résolu de gré à gré au sein du Bureau, le Président sollicitera l'avis d'un expert en droit administratif.

Article 13 : Dissolution

En cas de dissolution du Syndicat, la répartition des actifs ou la prise en charge du passif sera déterminée par arrêté préfectoral.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GENDARMERIE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA GESTION DE LA GENDARMERIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Année 2023

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activité de l'EPCI doit être adressé à chaque Maire des Communes membres.

Ce rapport devra être l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux sont entendus.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GENDARMERIE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
POUR LA GESTION
DE LA GENDARMERIE
SIEGE : HOTEL DE VILLE
59112 ANNOEULLIN

Nombre de Conseillers en exercice : **12**
Date de convocation : 2 Octobre 2024
Séance du 8 Octobre 2024
Délibération n°2024/13

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le huit octobre, les membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion de la Gendarmerie se sont réunis en l'hôtel de Ville d'ANNOEULLIN, suite à la convocation qui leur a été adressée dans les délais réglementaires.

Présents : MM. Philippe PARSY, Jean-Noël FENEL (délégué suppléant), Gérard MAYOR, Bruno RIGAUT, Mme Muriel CORE, MM. Bernard MASTAIN, Pascal HUJEUX (délégué suppléant), André-Luc DUBOIS.

Absents excusés : Mme Virginie SANCHEZ, MM. Éric BAUDIN, Romain DAUTIGNY, Kwami AGBEGNA, Olivier DORGES.

Absent : M. Pascal SERGENT.

RAPPORT D'ACTIVITES
ANNEE 2023

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a présenté le rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion de la Gendarmerie.

Monsieur le Président a précisé qu'il conviendra de présenter le rapport d'activité au sein des conseils municipaux des communes adhérentes.

Appelé à délibérer, le Conseil Syndical, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur son contenu.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Noël FENEL.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Hôtel de Ville
59112 ANNŒULLIN

Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe PARSY.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GENDARMERIE

SIVU pour la gestion de la Gendarmerie : [illegible]

PRESENTATION GENERALE

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) a été créé le 29 Mai 1996, il a pour objet la construction et l'extension d'une Gendarmerie sur le territoire de la commune d'Annoeullin.

Son siège est fixé en Mairie d'Annoeullin.

Le S.I.V.U. est constitué entre les communes d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin, Don et Provin pour une population totale concernée de 26 073 habitants en 2023.

Sa durée est illimitée.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
de la publication le : 11 OCT. 2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GENDARMERIE

LES DELEGUES

À la suite des élections municipales de Mars 2020, de l'installation du maire et de ses adjoints dans chaque commune, les délégués au SIVU pour la gestion de la Gendarmerie ont été désignés par délibération de chaque Conseil Municipal.

Le SIVU est composé de 12 délégués titulaires dont un Président et 2 Vice-Présidents et de 12 délégués suppléants.

Annoeullin

Titulaires	Suppléants
Philippe PARSY, Président	Bernard BOUREZ
Virginie SANCHEZ	Jean-Noël FENEL

Allennes les Marais

Titulaires	Suppléants
Gérard MAYOR, 1er Vice-Président	Stéphane DAL MORO
Bruno RIGAUT	Julien AMUSAN

Bauvin

Titulaires	Suppléants
Muriel CORÈ	Hélène DUCROCQ
Bernard MASTAIN	Juliette SKORUPINSKI

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

SIVU pour la gestion de la Gendarmerie :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GENDARMERIE

Carnin

Titulaires	Suppléants
Eric BAUDIN, 2ème Vice-Président	Pascal HUJEUX
Romain DAUTIGNY	Isabelle LALART

Don

Titulaires	Suppléants
André-Luc DUBOIS	Mathilde DEROOSE
Pascal SERGENT	Laurent GAYOU

Provin

Titulaires	Suppléants
Kwami AGBEGNA	Céline KNOCKAERT
Olivier DORGES	Antoine VERDONCK

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GENDARMERIE

SIVU pour la gestion de la Gendarmerie : [illegible]

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les membres de la CAO ont été renouvelés lors du conseil syndical du 6 Octobre 2020.

Elle est composée comme suit :

Président : Philippe PARSY

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Gérard MAYOR	Virginie SANCHEZ
	Bruno RIGAUT
Muriel CORÉ	Bernard MASTAIN
Eric BAUDIN	Kwami AGBEGNA
André-Luc DUBOIS	Pascal SERGENT

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

ACTIVITÉ DU SYNDICAT

Le SIVU s'est réuni 4 fois en 2023, les principales délibérations du comité ont porté sur :

- Débat d'Orientations Budgétaires ;
- Participation des communes ;
- Point sur la vidéosurveillance.
- Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 ;
- Détermination du résultat de l'exercice 2022 et prévision d'affectation ;
- Budget Primitif 2023.
- Installation des délégués de la commune de Provin suite à l'installation d'un nouveau conseil municipal ;
- Election du 2ème vice-président, suite à la fin du mandat du précédent vice-président ;
- Modifications statutaires ;
- Compte Administratif ;
- Compte de Gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- Délibération Budgétaire Modificative ;
- Autorisation de dépenses avant le vote du budget ;
- Rapport d'activité 2022 ;
- Point sur la vidéosurveillance.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

Mode de financement	* **Contributions budgétaires** : Compte tenu du résultat financier positif, il n'y a pas eu de contributions communales en 2023.
Redevances et taxes perçues sur l'usager	*NEANT*
Revenus des biens meubles et immeubles	*380 093,16 €*

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2024
et de la publication le : 11 OCT. 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 059-255902579-20241008-2024_13-DE

EXERCICE DES COMPETENCES AU COURS DE L'ANNÉE

Date de la prise de compétence	COMPETENCES OBLIGATOIRES
29.05.1996	- Construction de logements et de bureaux (1999) ; - Gestion des bâtiments (bail de location, assurance bâtiments, entretien des bâtiments, assistance technique pour les installations de chauffage et de ventilation) ; - Entretien des espaces verts ; - Réalisation de logements et aménagement de bureaux (locaux de service et techniques - Marché de travaux de juin 2010) - Construction de 17 nouveaux logements et Restructuration des locaux de service (2013)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
26/11/2024

Date d'affichage
26/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2024

et publication du :
07/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 085
Objet : Rapport d'activité 2023 SIVU Gendarmerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L 52.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVU pour la gestion de la gendarmerie, a transmis le rapport retraçant l'activité de l'établissement public pour l'année 2023.

Il propose par conséquent au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport transmis.

L'Assemblée, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2023 ainsi présenté

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241202-2024D1202085-DE